

PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE EN AFRIQUE DE L'OUEST

**RECENSEMENT D'EXPERIENCES
D'INTERPROFESSION EN AFRIQUE DE
L'OUEST**

DOCUMENT DE SYNTHESE FINALE

Inter-réseaux
Développement rural



31/12/2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU BENIN	5
Association interprofessionnelle du coton au Bénin (AIC)	6
Consortium Soja Bénin (CSB)	8
Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB)	10
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU BURKINA FASO	12
Comité Interprofessionnel de la Filière Oignon du Burkina (CIFOB)	13
Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIRB)	17
Interprofession de la filière bétail viande (IPROBEVI)	19
Interprofession de la filière volaille locale (IPVL)	21
Table filière banane (TFB)	22
Table filière karité (TKF)	24
Table filière lait (TFL)	26
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES EN COTE D'IVOIRE	28
Intercoton	29
Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI)	32
Inter cajou	34
Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH)	36
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU GHANA	38
Ghana Rice Inter-Professional Body (GRIB)	39
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES EN GUINEE	42
Association de Défense du Café Macenta (ADECAM)	43
Réseau Bora Maalé	46
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU MALI	49
Fédération de la filière bétail viande du Mali (FEBEVIM)	50
Interprofession Maïs du Mali (IPROFIM)	53
Interprofession de la Fièrè Riz au Mali (IFRIZ-M)	55
Interprofession Anacarde (IPROFAM)	57
Interprofession de la Filière Echalote-Oignon du Mali (IFE0 – MALI)	58
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU NIGER	61
Interprofession de la Filière Bétail, Viande, Cuirs et Peaux	62
Interprofession de la Filière Oignon	64
LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU SENEGAL	66
Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI)	68
Interprofession de l'Oignon du Sénégal (IPOS)	71
Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS)	72
Comité Ad Hoc de l'Interprofession Laitière du Sénégal	74
Comité National Interprofessionnel de la filière du riz Local (CIRIZ)	77
Interprofession Avicole du Sénégal (IPAS)	80

Ce document a été réalisé par Inter-réseaux Développement rural et le Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale avec l'appui financier de SOS Faim Luxembourg et de la Fondation de France.



INTRODUCTION

Depuis 2015, Inter-réseaux Développement rural (IR) et le Laboratoire d'Analyses, de Recherche et d'Expertise Sociale au Bénin (LARES) mènent conjointement un projet de capitalisation sur le **rôle des organisations interprofessionnelles (OIP) en Afrique de l'Ouest pour alimenter les marchés urbains**. Ce projet bénéficie du soutien de SOS Faim Luxembourg et du programme « Promotion de l'Agriculture Familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO) : nourrir les villes par une agriculture familiale durable » du CFSI et de la Fondation de France.

Ce projet vise à éclairer les décideurs, qu'il s'agisse de leaders paysans, de responsables politiques, d'acteurs économiques des filières agricoles, de responsables de projets ou de la société civile, sur des formes innovantes et performantes d'organisations interprofessionnelles, permettant une régulation concertée des marchés agricoles, au profit de l'ensemble des maillons des filières, et en particulier des agriculteurs familiaux et des consommateurs urbains. Le projet contribuera à promouvoir la concertation entre acteurs au sein des filières agricoles en vue d'un meilleur approvisionnement des centres urbains par les producteurs agricoles familiaux.

Les objectifs spécifiques de ce projet se déclinent comme suit :

- **Faire un état des lieux, en réseau, des OIP en Afrique de l'Ouest, et capitaliser et mettre en lumière les enseignements d'expériences réussies d'OIP dans la région ayant permis une reconquête des marchés urbains par l'agriculture familiale**
- **Informers les opérateurs des filières (OP en particulier) sur les principes, fonctionnements, intérêt et limites des OIP pour nourrir les villes**
- **Alimenter le dialogue politique régional sur la promotion des OIP pour faciliter l'approvisionnement des centres urbains par les producteurs agricoles familiaux**

La première étape du projet s'est articulée autour du repérage et du recensement des principales expériences d'OIP en Afrique de l'Ouest. Depuis 2016, Inter-réseaux et le LARES ont organisé des rencontres d'échanges avec plus d'une quarantaine d'OIP et d'autres acteurs travaillant autour de la thématique. Ces différentes rencontres ont permis de réaliser des fiches de présentation de ces OIP.

Ce document présente l'ensemble des OIP recensées au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal.

BENIN

**LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES
AU BENIN**

Nom de l'OIP	Association interprofessionnelle du coton au Bénin (AIC)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	
Localisation du siège	061 BP 18 Tél: (229) 21 33 97 16/21 33 46 56 Fax: 21 33 97 15 aic@intnet.bj
Pays / Région	Littoral/Bénin
Filière(s) concernée(s)	Coton
Date de création	Octobre 1999
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Avec la mise en place des programmes d'ajustement structurel dès les années 80, les Etats se sont progressivement désengagés des secteurs de la production et de la commercialisation des produits agricoles, ainsi que des fonctions d'encadrement et d'appui au monde rural. Ces responsabilités et fonctions ont été en grande partie transférées aux professionnels des filières agricoles et en particulier à leurs organisations émergentes. Dans ce contexte de libéralisation, la création d'interprofessions était vue par les Etats et les bailleurs de fonds comme un moyen de conserver un certain nombre d'avantages des filières intégrées et d'éviter leur effondrement. C'est dans ce contexte que s'est créée en octobre 1999, l'Association interprofessionnelle du coton (AIC) au Bénin.
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la concertation entre les familles professionnelles de la filière cotonnière en vue de promouvoir une gestion interprofessionnelle ; - Elaborer les accords interprofessionnels destinés à régir les relations entre les familles professionnelles membres ; - Faciliter la conclusion des accords interprofessionnels et en assurer le suivi ; - Organiser et faciliter la négociation du prix du coton graine ; - Procéder à la répartition du coton graine entre les égreneurs; - Elaborer le plan d'évacuation du coton graine ; - Collecter, traiter et diffuser l'information économique et agronomique relative à la filière ; - Elaborer le plan de campagne cotonnière ; - Gérer tous les outils d'accompagnement techniques et financiers propres à assurer un bon fonctionnement de la filière cotonnière ; - Faciliter la concertation avec l'Etat en vue d'assurer les conditions du développement de la filière ; - Défendre les intérêts de la filière ; - Définir, gérer et assurer le suivi de toutes activités ou fonctions relatives à la survie et à la bonne marche de la filière.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - La famille professionnelle des producteurs représentée par la FUPRO-Bénin - La famille des importateurs et distributeurs d'intrants représentés par le Groupement Professionnel des Distributeurs d' Intrants Agricoles (GPDIA) - La famille des égreneurs représentée par l'Association Professionnelle des Egreneurs du Bénin (APEB)
Organisation interne	
Mode de prise des décisions	
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	
Financement	- Le prélèvement d'un quota sur le Kg du coton

	- L'appui de partenaires : la Banque Mondiale, la Coopération Suisse, la GTZ et l'USAID.
Perspectives	

Nom de l'OIP	Consortium Soja Bénin (CSB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	01 BP 3051 Cotonou - Bénin Tél :(+229)21008700 consortiumsojabenin@gmail.com
Localisation du siège	Immeuble Pascaline OYENIRAN Quartier Zoca, Rue de l'Hôpital de Zone, Abomey-Calavi
Pays / Région	Bénin
Filière(s) concernée(s)	Soja
Date de création	Avril 2011
Statut juridique	Consortium
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Le Consortium Soja Bénin (CSB) est une plate-forme multi-acteurs mis en place par un groupe d'acteurs qui s'investissent dans la promotion de la filière soja grâce à l'appui technique et financier de l'IFDC. Les membres de cette plate-forme ont éprouvé le besoin et la nécessité de s'impliquer davantage dans la promotion des chaînes des valeurs du soja dans lesquelles ils s'investissent. Ils ont obtenu du PAEPARD un appui pour la mise en place du consortium.</p> <p>Tous les acteurs sont conscients de la nécessité de s'impliquer davantage dans la promotion des chaînes des valeurs du soja dans lesquelles ils s'investissent.</p> <p>La plateforme s'occupe des chaînes de valeurs de soja au Bénin à travers quelques initiatives et projets dont le but est de lever les contraintes rencontrées par les différents acteurs telles que l'accès aux facteurs de production (notamment les semences) et aux technologies améliorées de transformation du soja en lait, en fromage, en « afitin » et autres dérivés.</p>
Objectifs et Missions	<p><u>Objectif général</u> :</p> <p>Améliorer la valeur ajoutée de la filière soja à travers la rentabilité économique et la qualité des produits de transformation.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler pour la sécurisation de l'approvisionnement des producteurs en semence de bonne qualité - Renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations - Organiser les acteurs à la base de la filière pour promouvoir la compétitivité des Chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) du soja - Promouvoir les innovations technologiques (transformation du soja, production et inoculation des semences) - Faciliter la commercialisation du soja à travers les accords de partenariat public privé - Elaborer un projet de développement du soja durable au Bénin
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - 4 associations des producteurs (SOJAGNON, URPS B-Z, UNPS, UCP Z, ...) - L'Union Nationale des Agriculteurs Professionnels (UNAP-BENIN) - 4 Organisations Non Gouvernementales (DEDRAS, CRADIB, CBDIBA, REPFED, Etc.) - Les unités agro-industrielles (Triturateurs, Transformateurs locaux et Provendiers)
Organisation interne	<p>Le CSB est animé par une équipe de trois personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dr Simplice D. VODOUHE : Enseignant chercheur à l'UAC - Monsieur Patrice SEWADE : Promoteur agricole - Monsieur Camille AZOMAHOU : Industriel
Mode de prise des décisions	
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'Etat n'est pas membre de la plate-forme. Il peut intervenir de façon ponctuelle au cours des événements organisés par le CSB. le

	CSB réalise des plaidoyers auprès de l'Etat pour améliorer les conditions des acteurs de la filière soja.
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none">- Facilitation de l'approvisionnement en semences des producteurs membres des 4 Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA_Soja) ;- Formation de près de 6 000 petits producteurs de soja (ayant chacun en moyenne une superficie dédiée au soja de 0,75 ha)- Constitution et enregistrement de plus d'une centaine de groupements, coopératives et unions du soja- Facilitation de relations de partenariats avec les agro-industriels pour leur approvisionnement en soja- Elaboration et soumission d'une note conceptuelle sur l'agro-business autour du soja- Organisation d'un atelier d'initiation des acteurs intervenant dans la promotion de la filière soja en vue de la mise en place d'un partenariat multi-acteurs- Elaboration du Projet d'Appui au Développement de la Filière Soja au Bénin (PDFS)- Elaboration du projet de recherche sur : « amélioration de la productivité du soja au Togo et au Bénin »
Financement	MAEP, MICPME, IFDC, PAEPARD, RUFORUM, FARA, FiBL, ICCO-AFP/Alliance SOJA, Projet JOLISAA, IFDC, LEM/FSA
Perspectives	

Nom de l'OIP	Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Camille AZOMAHOU (Secrétaire Permanent) 08 BP 665 – Cotonou (00 229) 21 37 46 73 / 21 19 47 69 / 95 85 33 49/96 07 02 47 /97 90 61 61 interaviben@yahoo.fr ou cazomahou@yahoo.fr
Localisation du siège	Cotonou
Pays / Région	Bénin
Filière(s) concernée(s)	Volailles
Date de création	08 octobre 2011
Statut juridique	Organisation des aviculteurs avec un statut d'association en l'absence d'une loi sur les interprofessions au Bénin
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	A partir de 2009, la production de volaille au Bénin a atteint un volume considérable d'où la nécessité pour les acteurs de se regrouper et travailler en synergie. Une concertation a commencé entre différentes associations pour mettre en place la filière de la filière, c'est-à-dire l'interprofession qui constitue la véritable plateforme de discussion entre acteurs afin de résoudre les problèmes transversaux de la filière. C'est ainsi que ces concertations ont abouti à la mise en place de l'interprofession de l'aviculture du Bénin sous le leadership des éleveurs agro-industriels (IAB). <i>« Nous nous sommes structurés pour qu'on sache qu'à côté du coton, il y a une filière qui s'organise pour apporter sa part à la croissance de l'économie nationale ».</i>
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les intérêts de la filière avicole au Bénin et des membres de l'interprofession - Assurer une bonne organisation au sein de la filière - Faciliter la mise en marché des produits avicoles et une bonne organisation du circuit commercial - Assurer l'exécution des fonctions critiques liées à la filière (renforcement des capacités des acteurs, recherche, normalisation, pistes de dessertes rurales, assurances, collecte, traitement et diffusion de données statistiques sur la filière avicole, etc.) - Gérer les activités d'intérêt commun des organisations professionnelles - Assurer l'information et la communication au sein des membres
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Les principales familles d'acteurs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs d'œufs de table et de viande de volaille - Les fournisseurs de poussins - Les fabricants d'aliments - les importateurs de produits vétérinaires - les prestataires de services vétérinaires - les transformateurs – distributeurs des produits avicoles <p>En 2006, le gouvernement a mis en place un programme d'appui au développement de l'aviculture moderne (Padam). Ce programme a donné un nouvel élan à la production avicole. Le recensement de 2007 fait état de 355 exploitants avicoles "modernes" au Bénin, avec un effectif total de têtes de volailles estimé à 800000 (dont 600 000 poules pondeuses), réparti dans les départements de l'Atlantique (51%), l'Ouémé-Plateau (25%) et dans le centre et le nord du pays. Ce boom a impulsé aussi la prise de conscience des acteurs qui ont commencé par s'organiser.</p> <p>A partir de 2007, un certain nombre d'organisations professionnelles ont commencé par se mettre en place</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Union nationale des aviculteurs professionnels du Bénin (Unap-Bénin) a été créée le 8 octobre 2008. Cette organisation regroupe les éleveurs à la base. - L'Association Nationale des Fabricants d'Aliments de

	<p>Volailles du Bénin</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Association Nationale des Prestataires de Services Vétérinaires en Aviculture Moderne - L'Association des Fournisseurs des Poussins d'Un Jour. - L'Association Nationale des Importateurs de Produits Vétérinaires - L'Association des Distributeurs des Œufs de Table et de la Viande de Volaille
Organisation interne	<p>L'IAB s'est dotée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Assemblée Générale - un Conseil d'Administration (10 membres); - un Comité de Contrôle (3 membres); - un Secrétariat Permanent.
Mode de prise des décisions	
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<p>L'Etat a accompagné l'organisation de la filière à partir de 2007. La filière avicole fait partie des 13 filières agricoles porteuses jugées prioritaires par l'Etat dans le cadre du Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA). L'Etat a également facilité l'accès au financement à travers les fonds de garantie du PADAM. L'interprofession ne compte que des acteurs privée, l'Etat n'en est pas membre.</p>
Principales activités réalisées	<p>Les principales activités réalisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la production, la transformation, la commercialisation en gros et en détail, le renforcement de capacités, - le lobbying et le plaidoyer - l'organisation des aviculteurs - la négociation avec l'Etat pour la protection des acteurs nationaux contre la concurrence des produits carnés <p>Depuis, l'IAB a mené diverses actions de promotion et de développement de la filière. Il s'agit entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la table ronde des acteurs de la filière avicole du Bénin, tenue les 15 et 16 novembre 2013 au CODIAM de Cotonou portant sur le thème « Rôle et engagement de chaque acteur pour une amélioration de la productivité et un accroissement de la production des œufs de table et des viandes de volaille » - la mise en place par le PADAM de crédit pour le développement des activités des acteurs de la filière - la réunion avec ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, portant sur les dossiers de l'arrêté interministériel de suspension de l'importation des oeufs réfrigérés - l'élaboration du Plan Stratégique Quinquennal de Développement (PSQD) de l'UNAP-Bénin et le lancement de son site web - la Construction d'un abattoir privé pour la volaille (par AGRISATCH)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - La cotisation des membres, - L'appui financier des projets
Perspectives	<p>L'IAB est dans la dynamique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - former les ressources humaines - faciliter l'accès aux crédits adaptés aux membres - mettre en place le fonds spécial de développement de l'aviculture au Bénin

BURKINA FASO

**LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES
AU BURKINA FASO**

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Comité Interprofessionnel de la Filière Oignon du Burkina (CIFOB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	- KOMBASRE Noël (secrétaire exécutif) komnoel@yahoo.fr + 00 226 71994740 - YONLI Soumaïla : 00 226 70000709 / 00 226 65770406
Localisation du siège	Ouagadougou/Burkina Faso 116 rue, Kend Noom, Secteur 41 - Ouagadougou ,côté sud de l'hôpital de Kossodo°
Pays / Région	Burkina Faso
Filière(s) concernée(s)	Oignon
Date de création	9 Septembre 2011
Statut juridique	Association (loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association) NB : Actuellement, le CIFOB est dans un processus de mise en conformité avec la loi 050 sur les interprofessions
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	L'organisation des acteurs de la filière oignon et la création de l'interprofession Oignon ont été suscitées dans le cadre du Programme d'Appui aux Filières Agro-sylvo-pastorales (PAFASP). En effet, quatre principales filières, dont la filière oignon, ont été identifiées pour bénéficier d'un appui à la structuration de la filière. Le Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina (CIFOB) a ainsi été créé suite à l'AG constitutive qui s'est tenue à Ouahigouya le 9 septembre 2011.
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter et défendre les intérêts de la filière en servant d'interface entre les différents acteurs et les tiers pour la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de production ; - Développer et viabiliser les outils et les fonctions communes clés de promotion de la filière relatifs à la recherche, la formation et l'appui/conseil, la simplification des procédures, la proposition de taxation, l'accès aux produits financiers, etc. ; - Promouvoir et gérer les accords interprofessions de la filière ; - Promouvoir et garantir la qualité de la filière oignon et la création des labels ; - Développer la concertation entre les différentes professions de la filière afin de faciliter l'harmonie de leurs propositions, et d'améliorer entre elles la communication et les échanges ; - Centraliser, traiter et diffuser d'une part les informations statistiques sur les membres et d'autre part, les données permettant de suivre les effets/impacts.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - L'Union nationale des producteurs d'oignon du Burkina (UNAPOB) constituée de 15 unions provinciales et d'environ 32 000 producteurs. Les unions provinciales sont constituées de sociétés coopératives (généralement mises en place dans le cadre de l'installation des producteurs sur les grands périmètres aménagés par l'Etat, des projets ou ONGs), de groupements pré-coopératifs, d'associations et de producteurs privés. - L'Association professionnelle des commerçants d'oignon du Burkina (APCOB) constituée de 8 associations de commerçants et d'environ 800 membres <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces unions ont été créées en 2011 en prélude à la création du CIFOB - L'absence de certains maillons au CIFOB, notamment les

BURKINA FASO

	<p>transformateurs et les transporteurs spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faible couverture du territoire national tant chez les producteurs que chez les commerçants
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> • L'Assemblée générale (AG) constituée de 30 membres (15 membres par maillon) se réunissant une fois par an en session ordinaire et au besoin, en session extraordinaire. <p>Attributions de l'AG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'examen et l'adoption du programme d'activités, du budget, du rapport moral, du rapport d'activités, du rapport financier, du rapport annuel de contrôle ; - l'acceptation de nouveaux membres ; - la prononciation de sanctions ; - l'élection des membres des différents organes du CIFOB ; - l'examen et l'adoption des projets et propositions du Conseil d'Administration ; - l'analyse des propositions d'adhésion ou d'affiliation du CIFOB à d'autres organisations nationales, sous régionales et internationales. <p><i>NB</i> : La présidence est assurée de façon rotative par les différents maillons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'Administration (CA) constitué de 5 administrateurs par maillon (mandat de 2 ans renouvelable une fois) se réunissant 2 fois par an. <p>Attributions du CA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer un manuel de procédures et veiller à son application par les organes du CIFOB ; - soumettre à la décision de l'Assemblée Générale du CIFOB les projets de programme annuel d'activités, de budget annuel, de rapport annuel d'activités et les différents rapports financiers ; - faire des propositions et recommandations pour la bonne marche du CIFOB ; - répondre de la gestion du CIFOB devant l'Assemblée Générale ; - nommer et mettre fin aux fonctions du personnel du Secrétariat exécutif. <ul style="list-style-type: none"> • Un Comité exécutif constitué d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un responsable à l'information et d'un responsable à l'organisation, se réunit mensuellement. • Une commission de contrôle, constituée de quatre administrateurs élus (2 par maillon) qui élisent en leur sein un président et un rapporteur, se réunissent au moins une fois par semestre et effectue au moins deux contrôles avant la clôture de chaque exercice budgétaire. • Des commissions techniques spécialisées mises en place ponctuellement pour mener des réflexions stratégiques et gérer des dossiers précis. Leur composition et leur mode de fonctionnement sont déterminés par le Conseil d'Administration et entérinés par l'Assemblée générale. Les commissions peuvent recourir à l'expertise extérieure pour les accompagner dans leurs réflexions. • Un secrétariat exécutif (SE), composé de techniciens non membres du CIFOB, est une cellule opérationnelle du CA et reçoit mandat de ce dernier pour la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des activités du CIFOB. Le SE est constitué d'un Secrétaire exécutif, d'un Assistant administratif et comptable ; d'un Assistant technique chargé de l'appui aux producteurs d'oignon, d'un Assistant technique chargé de l'appui aux commerçants d'oignon.
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises par consensus.

BURKINA FASO

<p>Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des relations importantes (appui technique : formation sur les lois, organisation en conformité avec la loi 050) avec la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR qui pilote la loi 050, la loi OHADA) - Des relations poussées avec la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER) (sur l'économie rurale) : appui technique à la promotion de la filière à la prospection des marchés dans d'autres pays (Côte d'Ivoire, Ghana, etc.) - Le siège provisoire actuel est un bâtiment étatique.
<p>Principales activités réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De 2011 à 2013 : La consolidation des fondements administratifs et organisationnels du CIFOB • Depuis 2014 : La mise en œuvre du programme d'activités annuel 2014 et de ceux tirés du plan stratégique de développement 2015-2019 avec les réalisations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition et équipement du siège avec l'appui du Ministère de l'Agriculture ; - Mise en place du personnel du Secrétariat exécutif par le recrutement du Secrétaire exécutif et de l'Assistante administrative et comptable ; - Mise en réseau de producteurs semenciers d'oignon et renforcement de leur capacité technique ; - Voyage de prospection de marché en République de Côte d'Ivoire ; - Voyage d'échanges au Ghana. - Tournées d'informations et de sensibilisation des producteurs et des commerçants sur les réformes liées à la mise en conformité de l'OIP à la loi 050 sur les interprofessions
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Droits d'adhésion : Actuellement fixés à 250 000 FCFA - Cotisations annuelles par maillon : actuellement fixées à 500 000 FCFA - Financements extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> • Principal bailleur : Le Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP) • Autres partenaires financiers : PPAO/WAAPP (Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest), PROFIL (Projet d'Appui aux Filières agricoles), l'ONG TRIAS, le Programme de coopération volontaire Canadien PCV Uniterra. <p>NB : les cotisations et les droits d'adhésion sont faibles et couvrent à peine les besoins de fonctionnement de l'OIP. Ce sont essentiellement les financements extérieurs qui permettent à l'OIP de mener des actions de développement.</p>
<p>Perspectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du maillon de la transformation - Sensibilisation des acteurs dans les provinces non couvertes à adhérer à l'OIP - Réflexion sur d'autres voies et moyens de mobilisation des ressources financières: <ul style="list-style-type: none"> • élargissement des partenariats • élaboration d'un système de prélèvement d'une contribution forfaitaire obligatoire au niveau de tous les acteurs (dans le cadre de la loi 050) - Financement du PAFASP pour réaliser le bilan de la production de la campagne 2015-2016 et les prévisions de production et de commercialisation de la campagne 2016-2017 - Perspectives de mission au Sénégal pour une étude sur la filière oignon au Sénégal

BURKINA FASO

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">- Réflexion sur les tracasseries routières qui entravent la fluidité dans le transport de l'oignon vers les zones de commercialisation |
|--|--|

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIRB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Boubacar Bikienga (secrétaire exécutif) bikienga2@yahoo.com cirb01@yahoo.fr (+226) 70752674/78882483
Localisation du siège	Bobo Dioulasso
Pays / Région	Burkina Faso
Filière(s) concernée(s)	Riz
Date de création	Mai 2001
Statut juridique	Association (loi 10) mais en voie de mise en conformité avec la nouvelle loi sur les interprofessions au Burkina
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Le CIRB a été mis en place à la faveur du Plan d'Actions de la Filière Riz (PAFR) du gouvernement dont les principaux objectifs étaient de i) Faire le point du potentiel rizicole existant, ii) Mettre en place une interprofession A la création, plusieurs individus des différents maillons ont été cooptés pour former l'interprofession. Le membership a ensuite évolué pour intégrer des organisations faitières nationales. A la fin du PAFR en 2004, le CIRB a rencontré des difficultés jusqu'en 2014. A partir de 2014, le CIRB, grâce à un nouvel appui du PDA-GIZ, a pu redémarrer les activités (recrutement d'un nouveau secrétaire exécutif).
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la concertation entre les différents acteurs des maillons de la filière afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre eux, la communication et les échanges - Promouvoir et gérer les accords interprofessionnels entre les différents acteurs des maillons de la filière (pas d'accord pour le moment) - Promouvoir et garantir la qualité du riz et la création de labels (un des obstacles pour l'accès au marché la qualité est cependant relative aux marchés) - Représenter et défendre les intérêts de la filière, en servant d'interface entre les différents acteurs de la filière et les tiers pour la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de promotion de la filière - Développer et valoriser les fonctions et outils communs de promotion de la filière à travers notamment la recherche, la formation et l'appui-conseil - Développer des procédures simples et des propositions de taxation, d'accès aux produits financiers et aux approvisionnements en intrants - Appuyer et dynamiser l'organisation et la formation professionnelles des acteurs de la filière - Centraliser, traiter et diffuser d'une part, les informations stratégiques sur la filière et d'autre part, les informations statistiques sur les membres et les données permettant de suivre les effets ou les impacts
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	Ce sont des structures faitières d'envergure nationale <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs avec l'Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina) - Les transformateurs <ul style="list-style-type: none"> • Union Nationale des Transformateurs industriels et semi industriels de Riz du Burkina (environ 300 en majorité de petites unités) entreprises => unions provinciales => union national • Union Nationale des Etuveuses de Riz du Burkina - Les commerçants avec l'Association Nationale des Commerçants de Riz du Burkina (y compris les

BURKINA FASO

	<p>importateurs mais qui ne se sentent pas réellement concernés par la commercialisation du riz local). Il y a eu des difficultés pour respecter la loi qui impose de regrouper au moins deux unions provinciales pour former une union nationale. Deux "pôles" de commerçants ont ainsi été mis en place : celui de Ouaga et celui de Bobo. Peu d'engouement de ce maillon (les commerçants ne sont pas spécialisés dans le riz ; impliqués dans la filière les "bonnes années" puis retrait les mauvaises années)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transporteurs : Organisation des Transporteurs Routiers du Faso
Organisation interne	<p>Les organes d'administration et de gestion du CIR-B sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assemblée générale : une fois par an - le CA : vingt (20) membres élus pour un mandat de deux ans renouvelable trois fois (Réunion semestrielle). - la commission de contrôle : cinq (5) membres. - le secrétariat exécutif : représentation permanente du CIR-B qui exécute les programmes d'activités et les budgets. <p><i>NB : la présidence est confiée aux producteurs (car ce sont les plus nombreux dans la filière) et la vice présidence aux commerçants</i></p>
Mode de prise des décisions	Par consensus au sein des maillons, puis entre les différents maillons
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation du prix plancher du riz (décembre) : discussion chaque année avec l'Etat sur le prix plancher du riz, l'Etat jouant davantage un rôle de régulateur des discussions au sein de l'interprofession (plus sur l'initiative du CIRB) - Subvention intrants (engrais, semences et matériel agricole) depuis la crise alimentaire de 2008. Cette subvention est jugée très faible par le CIRB.
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du CIRB dans la task force d'opérationnalisation de la stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) - Plaidoyer pour l'amélioration des conditions de contractualisation avec la SONAGESS (contrat unilatéral, prix non favorable, longs délais de paiement, imposition d'un type d'emballage avec un prix élevé, taxe d'enregistrement) - Mise en place d'un bulletin trimestriel où les différents acteurs et partenaire de la filière riz peuvent s'exprimer - Travail sur la qualité du riz dans l'objectif de mise en place de standards de qualité / certification
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Principalement le projet PDA/GIZ - Collaboration avec VECO sur l'approche chaîne de valeur, Afrique verte sur les SIM et la fondation John Kufor - Très faible mobilisation de ressources internes (statut en cours de révision)
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la qualité : volonté de mettre en place d'un système de certification pour mettre sur le marché des standards de riz à des prix différents en fonction de la qualité - Réflexion sur la mise en place d'une "taxe" sur les importations pour financer la filière locale - Sur le financement : Réflexion pour une participation annuelle des structures faitières à hauteur de 500 000 FCFA

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Interprofession de la filière bétail viande (IPROBEVI)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	- Abdoulaye SAWADOGO (consultant/secrétaire exécutif) bousoumbiiga83@yahoo.fr + 0022663999501 - Sylvestre Compaoré (administrateur) + 0022670365905
Localisation du siège	Ouagadougou
Pays / Région	Burkina
Filière(s) concernée(s)	Bétail-Viande
Date de création	2010
Statut juridique	Association (Loi 10)
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Les différentes unions des principaux acteurs de la filière bétail/viande (unions de producteurs, des transformateurs et des commerçants de bétail/viande) exerçaient depuis une dizaine d'années au Burkina. La décision de se regrouper en interprofession est née de la volonté de ces différentes organisations d'être plus visibles auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et d'autres acteurs aux niveaux national et international.
Objectifs et Missions	L'objectif général est d'améliorer la compétitivité de la filière Bétail/Viande par une concertation verticale des différentes organisations professionnelles nationales de la production, de la commercialisation et de la transformation ou autres.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Union nationale des producteurs de la filière bétail/viande : organisation en unions régionales - Union nationale des transformateurs de la filière bétail/viande (UNATRABEVI/BF) - Union nationale des commerçants de bétail (UNACEB)
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée Générale composée de tous les membres - Le Bureau de 6 membres : président, vice-président, secrétaire général, trésorier général, responsable aux relations extérieures, responsable à l'organisation (deux représentants par union) - Le CA de 18 personnes (6 représentants par union) qui se tient tous les six mois - Le comité de suivi et de contrôle : 3 membres élus par les délégués des unions (un par union) avec un président et deux rapporteurs - La commission spécialisée (équipe technique)
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises en AG (une fois par an) par vote (à la majorité)
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne collaboration avec le ministère des ressources animales - Un appui du PAFSAP sur les aspects de sensibilisation, organisation (appui institutionnel), financement des activités de sensibilisation et de formation et la recherche des partenaires, sur l'ensemble du territoire national)
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Appui financier du FODEL pour l'acquisition de bœufs - Appui du ministère des ressources animales à travers l'attribution annuelle d'un marché de plus de 1000 têtes de bœufs à l'interprofession dans le cadre du projet de soutien des agriculteurs (livraison des bœufs pour l'élevage familial par les acteurs de l'interprofession) - Appui technique de l'UEMOA en renforcement de capacités de tous les acteurs de l'interprofession - Appui financier du PABEL pour le fonctionnement de l'OIP - Appui financier du PAFASP sur les activités de sensibilisation, de formation et l'appui institutionnel - Echanges avec des OIP de la filière bétail/viande d'autres

BURKINA FASO

	pays
Financement	<ul style="list-style-type: none">- Cotisations des membres: 500 000 FCFA/union/an- Droits d'adhésion : 500 000 FCFA- Appui financier ponctuel dans le cadre de projets
Perspectives	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration de dispositifs pour atteindre l'autofinancement des activités de l'interprofession (prélèvement d'un % sur les contrats avec l'Etat)- Mise en place d'un programme de plaidoyer sur différentes problématiques de la filière- Accroître la visibilité des activités de l'OIP- Organisation d'un voyage d'études et de prospection de marchés au Gabon et au Nigéria

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Interprofession de la filière volaille locale (IPVL)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	- Mr Kologo (Président l'union nationale des transformateurs de la volaille locale) - Sawadogo Bouraima (Président)
Localisation du siège	Ouagadougou
Pays / Région	Burkina
Filière(s) concernée(s)	Volaille locale
Date de création	2011
Statut juridique	Loi associative
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Suite à une étude diagnostic menée dans le cadre du Projet d'Appui aux Filières AgroSylvoPastorales (PAFASB), il a été relevé la nécessité d'une meilleure organisation des associations et organisations de la filière. - En 2009 : un atelier est organisé à Koudougou (Burkina Faso) et conduit à la mise en place d'un noyau de représentants des différentes organisations de la filière. Ce noyau a pour mission de conduire le processus de création des unions et de l'interprofession. - En 2011 : dans un premier temps, le processus de création des unions est mis en œuvre puis celui de l'interprofession. L'idée était de créer des unions en dépit d'une réelle structuration des acteurs à la base, pour aboutir à la création de l'interprofession. L'OIP travaille maintenant avec l'appui du PAFASB à la structuration des membres à la base.
Objectifs et Missions	
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	- Union nationale des producteurs de volaille locale - Union nationale des commerçants de volaille locale - Union nationale des transformateurs de volaille locale (grilleurs rôtisseurs, restauratrices) NB : un processus de mise en place d'unions régionales dans les 13 régions du pays est en cours
Organisation interne	- Un bureau composé de 6 membres : président, vice-président, SG, trésorier, responsable à la formation et à l'information, responsable du suivi et de l'évaluation) - Un CA composé de 15 membres dont 5 par union - Une AG composée de 30 personnes dont 10 par union
Mode de prise des décisions	Les décisions sont généralement prises par consensus ou par vote
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	- Peu de relations avec l'Etat en dehors du PAFASB - Appui financier de l'Etat en 2014 pour quelques sensibilisations suite à une demande de l'OIP
Principales activités réalisées	- Campagnes de sensibilisation auprès d'autres associations à la base - Formation des transformateurs sur l'hygiène à Ouagadougou et à Boromo - Formation auprès des commerçants/exportateurs sur les règles et procédures de commerce dans l'espace CEDEAO - Mise en place et équipement du siège de l'interprofession
Financement	- Appui financier du PAFASB pour le POA - Cotisations annuelles : 100 000 FCFA/union - Appuis financiers ponctuels dans le cadre de projets
Perspectives	- Un appui d'UNITERRA pour la mise en place de bio-digesteurs

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Table filière banane (TFB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Bagré Abel (PCA) abpfafiliere@yahoo.fr bwindindabagre@gmail.com +00 22670254083/ +00 22670703138
Localisation du siège	Ouagadougou
Pays / Région	Burkina
Filière(s) concernée(s)	Banane
Date de création	2001
Statut juridique	Table filière banane sous forme associative (loi 010)
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Au niveau de la filière banane au Burkina, la faible structuration des différents acteurs au niveau des maillons de la filière et entre différent maillons a suscité le projet de création de la table filière banane. La création de la Table filière banane s'inscrit dans le contexte de volonté de structuration de quelques filières (lait, karité, bétail viande, banane) à la fin des années 1990 dans le cadre de la coopération burkinabo-canadienne. Plusieurs projets sont alors mis en œuvre dont les principaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Projet d'appui aux filières bio-alimentaires au Burkina Faso (PAFBBF) de 1998 à 2006 - Dynamisation des filières agroalimentaires au Burkina Faso (DYFAB) : de 2007 à 2013 <p>La table filière banane s'inspire donc du modèle des tables filières au Canada.</p> <p>Avec la fin du DIFAB, le relais a été pris par l'Etat. Depuis 2013, le processus de mise en conformité avec la loi 050 (loi sur les interprofessions) est en cours.</p>
Objectifs et Missions	
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - La Fédération nationale des producteurs de banane du Burkina constituée d'unions régionales (9 régions). Ces unions régionales sont composées d'unions provinciales - L'Association des professionnels du murissement et de transformation de la banane du Burkina composée essentiellement de sociétés privées intervenant dans le murissement et la transformation de la banane - NB : Regroupant essentiellement les mûrisseurs au lancement des activités, ce maillon s'est progressivement élargi à plusieurs transformateurs du fait du développement de différentes initiatives de transformation de la banane. - La Fédération nationale des distributeurs de bananes : ce maillon regroupe environ 4000 acteurs constitués en groupements. Les principaux acteurs sont :i) les distributeurs grossistes qui s'approvisionnent en plusieurs tonnes par jour auprès des mûrisseurs ; ii) les détaillants
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> - Une AG : 21 personnes des 3 maillons (7 personnes par maillon) - Un CA : 12 personnes parmi les 21 personnes de l'AG (4 personnes par maillon) - Un Bureau exécutif de 6 personnes (2 personnes par maillons) constitué d'un président, d'un vice-président, d'un SG, d'un trésorier, d'un chargé à l'information, et d'un chargé à l'organisation. Le bureau est élu pour un mandat de 3 ans renouvelable. Un système tournant entre maillon a été mis en place pour la présidence (mais en réalité pas respecté, car les producteurs sont à la présidence depuis 7 ans)
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises par vote au niveau de l'AG
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	Le lien avec le ministère de l'agriculture se fait via le point focal en charge des interprofessions. Toutefois, l'interprofession ne bénéficie

BURKINA FASO

	pas de financements de l'Etat. L'appui de l'Etat concerne essentiellement le volet technique (formation,...)
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement pour l'accès aux crédits au niveau des institutions financières (négociation des prêts, caution morale de l'interprofession) - Plaidoyer pour l'appui en matériel par l'Etat - Formation sur les techniques de production et les normes de qualités (versement d'une participation de 10 000 FCFA par participant au profit de l'interprofession) - Dotation en kiosques, pousses-pousses, de parasols et des casiers de transport des bananes au profit de la fédération des distributeurs - Visites d'échanges pour le développement des activités de transformation - Création d'un label pour la banane burkinabè dans l'objectif de valoriser la banane burkinabè par rapport à la banane qui vient de la Côte d'Ivoire <ul style="list-style-type: none"> • Début des réflexions en 2013 • Lancement du processus d'élaboration du label avec l'appui d'un consultant • En 2015 : adoption en AG du label • Fin 2015 : proposition du logo adopté et présenté au ministère de l'agriculture. Le cahier de charges est défini et doit être diffusé auprès des différents acteurs. • Perspectives : dépôt du label à l'OAPI (blocage du processus lié à la non reconnaissance officielle de l'interprofession de la filière banane)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotisations : <ul style="list-style-type: none"> - Fédération des producteurs : 1000 FCFA/membre avec un système de prélèvement à la base - Association des professionnels du murissement et de transformation de la banane du Burkina : 100 000 FCFA pour l'association - Fédération nationale des distributeurs de bananes distributeurs : 100 000 FCFA pour la fédération • Les cotisations exceptionnelles en cas d'activités non planifiées
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'une usine de transformation des bananes - L'installation de 600 ha de bananeraies à Bagrépôle - Le renouvellement des semences de bananes vieillissantes - L'amélioration du matériel de murissement (remplacement des conteneurs par des chambres froides modernes) - L'accélération du processus de reconnaissance officielle de l'interprofession de la filière banane des lenteurs

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Table filière karité (TKF)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	HIEN Dékouwin Magloire (Secrétaire Permanent) Téléphone :(226) 50 41 75 16 Portable :(226) 70 43 73 87
Localisation du siège	Ouagadougou
Pays / Région	Burkina Faso
Filière(s) concernée(s)	Karité
Date de création	2000
Statut juridique	Association (loi 10), en cours de mise en conformation avec la loi 050-2012/AN sur les interprofessions
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<ul style="list-style-type: none"> - De 1964-1991: La filière karité était gérée par l'Etat burkinabè à travers la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA). - En 1998 : création du Cadre National de Concertation (CNC) de la filière Karité avec l'appui du Centre canadien d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) avec la représentation de tous les maillons de la filière et qui se voulait une véritable interprofession - En 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • évolution du CNC qui devient le CNC-FENAO (Fédération Nationale des Associations et professionnels de la filière Karité) avec l'appui du CECI et de l'UE et représente les acteurs de la filière karité dans le processus de mise en place du Conseil des oléagineux de Burkina. • Dissolution du CNC FENAO et mise en place de la Table Filière Karité dans le cadre du Projet d'Appui aux Filières bio alimentaires (PAF) de la coopération Canada-Burkina. La TFK bénéficie de l'appui financier du PAF (actuel DYFAB) pour la mise en œuvre de son plan stratégique de développement.
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la concertation entre les différents acteurs de la TFK, afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre eux, la communication et les échanges ; - Promouvoir et gérer les accords interprofessionnels entre les différents acteurs des maillons ; - Promouvoir et garantir la qualité des produits de la filière karité et la création de labels ; - Représenter et défendre les intérêts des acteurs de la filière, en servant d'interface avec les tiers pour la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de promotion de la filière ; - Développer et valoriser les fonctions et outils communs de promotion de la filière à travers la recherche, la formation et l'appui-conseil ; - Développer des procédures simples et des propositions de taxation, d'accès aux produits financiers et aux approvisionnements en intrants ; - Appuyer et dynamiser l'organisation et la formation professionnelle des acteurs de la filière ; - Centraliser, traiter et diffuser les informations stratégiques sur la filière et les statistiques sur les membres et les données permettant de suivre les effets ou les impacts de chaque organisation interprofessionnelle.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>L'interprofession compte trois principales familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs (représentés par les fédérations et les unions) : une des spécificités de la filière est l'intégration de la transformation artisanale de l'amande de karité en produit

BURKINA FASO

	<p>brut dans le maillon « production »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les transformateurs avec les transformateurs du beurre de karité brut en produits semi-finis ou finis - Les distributeurs
Organisation interne	<p>Les organes d'administration et de gestion de la TFK sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'assemblée générale : réunion une fois par an - Le conseil d'administration : constitué de 12 membres dont 4 par maillon élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Les représentants de chaque famille d'acteurs sont par consensus au sein des maillons. - Le comité exécutif : constitué de 6 membres élus parmi les membres du CA - La commission de contrôle (informelle): composé par le trésorier et quelques membres du CA - Les commissions spécialisées : elles sont mises en place ponctuellement pour la résolution de problèmes spécifiques.
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises par consensus
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<p>Auparavant, il y'avait un représentant de l'Etat au sein de la TFK. Actuellement, le rôle de l'Etat se limite à des appuis techniques et financiers dans le cadre de projets spécifiques.</p> <p>Des échanges ont lieu avec l'Etat au sein du cadre intégré renforcé du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, au sein de l'Agence pour la promotion des produits forestiers non ligneux (APPNL) au sein du ministère de l'environnement et des ressources halieutiques</p>
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'adoption d'une stratégie de développement durable de la filière karité - Mise en place d'un système d'informations sur les marchés (SIM) en collaboration avec d'autres structures - Organisation de la Conférence internationale sur le karité (26 pays du Nord et du Sud) dans l'objectif de discuter des enjeux de la filière karité au niveau international (normes du produit, définition de projet à mettre en œuvre pour des partenariats durables et « gagnant gagnant ») - Campagne d'information, de formation et de sensibilisation sur la qualité des amandes pour la promotion de bonnes pratiques de production (pour la qualité des graines) et de transformation
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation symbolique de 50 000 FCFA par faitière pour tous les maillons - Financement ponctuel de l'Etat - Financement des PTF : consortium C4C (dans le cadre du projet SIM), SNV
Perspectives	<p>La stratégie de développement durable de la filière karité orientera les actions futures. Quelques axes qui ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sauvegarde des ressources - L'amélioration du potentiel d'arbres de karité - Le développement des marchés - Le renforcement de la qualité - La gouvernance et la structuration de la filière

BURKINA FASO

Nom de l'OIP	Table filière lait (TFL)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	OUEDRAOGO Al Hayat (Président) +00226 70264388 noural2009@hotmail.fr tflburkina@yahoo.fr
Localisation du siège	Ouagadougou
Pays / Région	Burkina
Filière(s) concernée(s)	Lait local
Date de création	2001
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>La mise en place des tables filière lait de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso s'est faite en 2001 dans le cadre du Projet d'Appui aux Filières bio-alimentaires (PAF) de la coopération canadienne. Le choix de la création de deux tables filières se justifie par le niveau d'avancement inégal des activités sur la filière lait local dans ces deux zones d'activités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau de Ouagadougou : la préexistence d'un projet de développement de la filière lait avait créé une dynamique dans la zone - Au niveau des hauts bassins : la dynamique autour de la filière lait était plus faible et avec une faible implication des acteurs. <p>Ces deux tables, bien que fonctionnant indépendamment, collaboraient sur quelques problèmes transversaux. Dans une perspective d'extension des activités à d'autres régions du Burkina et de mise en conformité avec la réglementation sur les interprofessions alors en élaboration au Burkina, ces deux tables filières lait ont fusionné en 2007. Depuis 2013, la table filière a entamé un processus de constitution en interprofession en conformité avec l'acte uniforme de l'OHADA. Les organes sont en place mais la reconnaissance juridique n'est pas effective.</p>
Objectifs et Missions	
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - L'Union nationale des producteurs de lait local (entre 18 et 20 organisations de producteurs dans les 11 régions) - L'Union nationale des transformateurs de lait local (3 organisations) <p><i>NB : Inexistence du maillon de distribution : la distribution telle qu'organisée intéresse peu d'acteurs (peu d'enjeux financiers). Des initiatives ont été menées depuis les années 2007-2008 pour mobiliser quelques acteurs de ce maillon mais n'ont pas abouti. Cependant, la dynamique renaît depuis peu avec comme perspectives de créer un réseau pour les intégrer dans l'interprofession.</i></p>
Organisation interne	<p>L'organisation mise en place depuis 2014 est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un bureau de 3 membres : Président, SG et trésorier. Le mandat du bureau est de 3 ans renouvelable une fois. - Un Conseil d'Administration (CA) : les représentants sont désignés au sein de chaque maillon - Un comité de surveillance composé de 2 membres : un par maillon, mis en place pour 3 ans <p><i>NB : une des principales contraintes dans l'organisation des maillons est le fait qu'au sein de la filière, les producteurs ayant atteint un certain de production de lait intègre le maillon de la transformation à travers l'installation d'une unité de transformation du lait. Ces deux activités étant intégrés, les acteurs rencontrent des difficultés à se positionner sur un seul maillon.</i></p>
Mode de prise des décisions	Les décisions sont généralement prises en AG par consensus
Place de l'Etat / Mode de	- Entre 2001 et 2012 : Participation de l'Etat à travers un

BURKINA FASO

<p>concertation avec l'Etat</p>	<p>représentant, le secrétaire-animateur pour faisant le lien entre les tables filières lait et la direction générale des productions animales (ministère de l'élevage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui de l'Etat pour la constitution en OIP en 2013 à travers le projet PAPSA à travers des séances de formation sur l'acte uniforme de l'OHADA - Appuis techniques et financiers ponctuels dans le cadre de projets et d'activités
<p>Principales activités réalisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2007 : création de « club d'animation et d'encadrement technique » (services à coût partagé, paiement mensuel de la prestation) sur l'alimentation et la santé animale sur le volet production et sur l'hygiène et la qualité des produits sur le volet transformation - Etablissement du répertoire des fermes de productions laitières et des unités de transformation de lait - Organisation des journées de sensibilisation sur la consommation du lait local au sein des écoles et des journées mondiales du lait - Depuis 2016 : réactualisation du plan stratégique de développement (2017-2025) et du programme de travail annuel. Le dernier plan stratégique était arrivé à terme depuis 2012, mais n'avait pas été renouvelé. <p><i>NB : Ralentissement des activités depuis 2013 du fait de la non reconnaissance légale de l'interprofession lait jusqu'à ce jour.</i></p>
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous le dispositif de la table filière lait : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de cotisation fixe - Contribution financière ponctuelle des différents maillons de la table filière en lien avec la mise en œuvre d'activités • Nouvelles dispositions au titre de l'interprofession lait depuis 2013 (définies mais pas encore appliquées) : <ul style="list-style-type: none"> - Fixation d'une contribution par maillon <ul style="list-style-type: none"> - Maillon des producteurs <ul style="list-style-type: none"> i) Droits d'adhésion : 250 000 FCFA/organisation ii) Cotisation annuelle : 60 000 FCFA/organisation - Maillon des transformateurs <ul style="list-style-type: none"> i) Droits d'adhésion : 300 000 FCFA/organisation ii) Cotisation annuelle : 100 000 FCFA/organisation <p>mais pas de reconnaissance juridique de l'IPROLAIT</p>
<p>Perspectives</p>	<p>La principale perspective est en lien avec l'aboutissement de la reconnaissance de l'interprofession lait (IPROLAIT) en conformité avec l'acte uniforme de l'OHADA. Cependant, le processus est assez long, lié au fait que l'Etat est lui-même dans une phase de mise en place des dispositifs pour opérationnaliser la loi.</p>

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES EN COTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, la mise en fonction d'une interprofession est du ressort de l'Etat et des acteurs la constituant. En effet, après la crise ivoirienne en 2011, l'Etat par arrêté ministériel a ordonné la mise sur pied des interprofessions du secteur agricole. Pour toutes les filières qui ont pu créer des collèges professionnels d'acteurs, l'Etat a prévu un minimum de soutien technique et financier pour leur fonctionnement. Cependant, plusieurs interprofessions fonctionnaient de manière informelle depuis plusieurs années. Toutefois, celles-ci doivent se conformer au cadre institutionnel régissant les interprofessions en CI. D'autres ont été fragilisées par des crises de gestion, personnelles en leur sein, et avec cette décision du gouvernement post-crise, elles doivent reconstituer les collèges des différents groupes d'acteurs, pour aller vers une interprofession officiellement reconnue par l'Etat. Pour ces dernières, les responsables évoquent parfois le manque de volonté politique des cadres du ministère de l'agriculture et du commerce qui freinent la mise sur pied des interprofessions, malgré que les collèges soient constitués.

Pour l'ensemble des interprofessions, il y a un manque de suivi technique et organisationnel. Les quelques projets dont bénéficient certaines, sont orientés vers le collège des producteurs. Le bon fonctionnement des interprofessions dépend des capacités managériales des responsables, de leur capacité à négocier des contrats et à accéder au marché international dans un environnement des affaires très compétitifs.

Il existe cependant des interprofessions qui n'ont pas pu être renseignées et qui sont en fonctionnement. Au nombre de celles-ci nous avons :

- L'interprofession Maïs
 - L'interprofession Karité
 - L'interprofession de la Filière Manioc de Côte d'Ivoire (IFIMACI)
 - L'interprofession Porcine de Côte d'Ivoire (INTERPORCI)
 - L'Association des Professionnels du caoutchouc naturel de Côte d'Ivoire (APROMAC)
- qui est une structure qui œuvre actuellement à la mise en place d'une interprofession de l'hévéa culture en CI. Les différents collèges devant constituer l'interprofession sont actuellement en cours d'installation. Il existe déjà le collège des usiniers et celui des pépiniéristes. Il reste le collège des producteurs et l'organisation des planteurs qui éprouve des difficultés à naître depuis bientôt quatre années.

COTE D'IVOIRE

Nom de l'OIP	Intercoton
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Président du conseil d'Administration : TUO Lacina Secrétaire Exécutif : SILUE Siontamma Jean-Baptiste (+225) 225 22 51 05 33 Email : intercot@aviso.ci
Localisation du siège	Abidjan, Cocody 2plateaux Vallon, rue des jardins, lot N°156
Pays / Région	Côte d'Ivoire
Filière(s) concernée(s)	Coton
Date de création	22 Novembre 2000
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Intercoton ivoirien, créé en 2000 est officiellement reconnu par l'Etat en 2002 après l'adoption d'une ordonnance présidentielle reconnaissant la création d'une interprofession du coton ivoirien.
Objectifs et Missions	<p>L'interprofession a pour objectif de réunir les organisations professionnelles de la production, de la transformation et de la commercialisation de la filière coton, ainsi que les opérateurs exerçant des activités connexes à celles mentionnées ci-dessus, en vue de renforcer l'efficacité et la cohésion de la filière coton à travers différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des conditions pour une concertation permanente entre les acteurs de la filière coton - organiser les relations, aux plans contractuel, technique et économique, entre les acteurs de la filière coton ; - améliorer par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, la connaissance et le fonctionnement de la filière coton de façon à permettre des conditions égales d'activité aux différents opérateurs de la filière ; - contribuer à l'instauration et/ou au renforcement de règles entre les acteurs de la filière ; - allier solidarité et répartition de la performance économique globale entre les acteurs ; - assurer une parfaite coordination des interventions entre les acteurs par l'établissement des règles contractuelles entre ceux-ci concernant notamment, la fixation des prix, la définition des normes de qualité, l'instauration des cotisations volontaires obligatoires de manière générales, etc ; - assurer la défense des intérêts généraux de la filière et faire la promotion du coton ivoirien au niveau national et international ; - fixer et communiquer les prix d'achat du kilogramme de coton graine et les prix de cession des intrants aux producteurs ; - multiplier et distribuer pour le compte de la filière des semences de qualité ; - gérer la salle nationale de classement de la fibre de coton pour le compte de l'Etat.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Les membres d'Intercoton sont des organisations professionnelles ivoiriennes représentatives respectivement des producteurs, égreneurs de coton ainsi que des opérateurs industriels de la filature et de la trituration.</p> <p>Les membres actifs sont répartis en trois (3) collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le collège des producteurs ; - le collège des égreneurs ; - le collège des 2èmes et 3èmes Transformateurs (filateurs et tritrateurs) <p>Dans la pratique ces collèges sont respectivement constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des producteurs individuels et la Fédération des Unions de Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop SA). Ce collège dispose de 07 administrateurs au Conseil d' Administration de Intercoton ; - l'Association Professionnelle des sociétés Cotonnières de Côte

COTE D'IVOIRE

	<p>d'Ivoire (APROCOT-CI) pour le collège des égreneurs (03 administrateurs au Conseil d'Administration de Intercoton) ;</p> <p>- l'Association Professionnelle du Textile (APROTEXTILE) et l'Association des Triturateurs de Côte d'Ivoire (ATCI) pour le collège de 2ème et 3ème Transformateurs (02 administrateurs au Conseil d'Administration d'Intercoton)</p>
Organisation interne	<p>Les organes de l'association sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée Générale; - Le Conseil d'Administration; - Le Bureau ; - Le Commissariat aux comptes. <p>L'Association est administrée par un Conseil d'Administration qui assure l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale. Il est habilité à prendre toute décision nécessaire au fonctionnement de l'Association et à la réalisation de son objet.</p> <p>Toutefois, le fonctionnement au quotidien de l'Intercoton est confié à un Secrétariat Exécutif.</p> <p>Dès sa mise sur pied, Intercoton a décidé de la création de cinq commissions permanentes à savoir : la commercialisation du coton-graine, l'encadrement, le financement du crédit agricole, les facteurs de production et l'approvisionnement des industries locales. Ces commissions n'ont jamais fonctionné à l'exception de la commission commercialisation, qui a piloté l'étude sur le mécanisme de détermination des prix au producteur et propose chaque année le prix à appliquer sur la base de ce mécanisme.</p>
Mode de prise des décisions	<p>Les décisions sont prises par les membres du Conseil d'Administration. Toutes les activités de l'Interprofession sont coordonnées par un Secrétariat Exécutif qui est chargé de l'exécution des décisions prises en Conseil d'Administration. Le Secrétaire Exécutif recruté par le Conseil d'Administration est assisté de collaborateurs.</p>
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	<p>Les principales activités réalisées par Intercoton sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fixation concertée du prix d'achat du coton graine et des intrants ; - la réhabilitation du schéma de production de semences de base et de pré-base ; - la mise en œuvre du conseil agricole externalisé ; - la mise en place du Système d'Identification des Producteurs et de Traçabilité du Coton ; - la gestion de l'Unité de Classement du Coton (UCC) qui est une infrastructure commune pour le classement de la fibre (située à Bouaké) ; - la relance de la recherche cotonnière ; - la relance de la culture attelée.
Financement	<p>Jusqu'en 2004, les ressources d'Intercoton provenaient uniquement des cotisations des membres. Depuis la campagne 2004-2005, par arrêté interministériel n°018 du 03 février 2005, le budget de l'Intercoton est financé par la filière à travers des prélèvements faits sur la commercialisation de la fibre coton. Une redevance de 0,71 FCFA/Kg de coton-graine (payé lors des exportations de fibre) a été instaurée à son profit (qui a rapporté 157 millions FCFA en 2006, mais seulement 80 millions en 2008 du fait de la baisse de la production). Ces ressources ne lui permettent qu'un personnel réduit (un secrétaire exécutif, un responsable de la communication, une assistante et deux agents d'exécution)</p>
Perspectives	<p>Des projets sont en cours de réalisation. Ils prennent en compte</p>

COTE D'IVOIRE

	<p>généralement l'appui technique aux acteurs de la production. Le principal partenaire technique et financier pour les appuis techniques à l'endroit des acteurs de la production est l'Union Européenne. Actuellement deux projets financés par la banque mondiale et l'Union Européenne sont en cours et concernent des appuis techniques aux acteurs de la production. Celui financé par l'UE est sur la délimitation de 8500 hectares de terres répartis dans 17 villages dans le département de Mankono. A travers ce projet, Intercoton et l'UE visent à faciliter aux acteurs agricoles l'accès aux terres cultivables, l'immatriculation, l'acquisition de certificats et de titres fonciers pour les terres agricoles du bassin cotonnier ivoirien.</p>
--	---

COTE D'IVOIRE

Nom de l'OIP	Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	KOUAKOU Djè, Secrétaire permanent
Localisation du siège	Abidjan
Pays / Région	Côte d'Ivoire
Filière(s) concernée(s)	Produits avicoles
Date de création	1995
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	En 1976, des sociétés privées se sont installées pour suppléer l'Etat (à travers la SODEPRA) dans l'encadrement et la distribution des intrants. En 1992, la disparition de la SODEPRA a favorisé les démarches pour la mise en place d'une interprofession. La création d'une interprofession avicole s'en est suivie en 1995.
Objectifs et Missions	L'objectif principal de l'IPRAVI est de défendre les intérêts de la filière avicole ivoirienne et de promouvoir la production avicole locale. Cet objectif est recherché à travers entre autres : <ul style="list-style-type: none"> - La promotion des produits avicoles locaux ; - La recherche d'une plus grande compétitivité des produits avicoles.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	Elle compte à ce jour trois associations de base de la filière avicole qui sont : <ul style="list-style-type: none"> - L'INTERAVI (Association des Industriels de la filière avicole ivoirienne) créée en 1989 qui regroupe des membres qui exercent soit une activité d'accoupage, soit fabriquent l'aliment volaille, pratiquent l'abattage ou le conditionnement des œufs de consommation. - L'ANAVICI (Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire) créée en 2005 qui regroupe également des exploitants individuels, éleveurs de volailles de chair ou producteurs d'œufs de consommation. - L'ANAREV CI (Association Nationale des Revendeurs de produits Avicoles de Côte d'Ivoire,) créée en 2008 et membre de l'IPRAVI depuis 2010, qui regroupe les revendeurs de volailles et d'œufs de consommation.
Organisation interne	<pre> graph TD IPRAVI["IPRAVI (Interprofession Avicole Ivoirienne) Créée en 1995"] CR["Collège des Revendeurs"] CP["Collège des Producteurs"] CAI["Collège des Agro industriels"] IPRAVI --- CR IPRAVI --- CP IPRAVI --- CAI CR --- CR_L["- Revendeurs de volailles - Revendeurs d'œufs de consommation"] CP --- CP_L["- Eleveurs de poulets de chair - Producteurs d'œufs de consommation"] CAI --- CAI_L["- Accoueurs - Fabricants d'aliment de volaille - Abattoirs de volailles - Centres de conditionnement d'œufs de consommation"] </pre>
Mode de prise des décisions	L'IPRAVI est administrée par un Conseil d'Administration de quatorze (14) membres. Son organe suprême est l'Assemblée Générale qui comprend vingt (20) membres. Les décisions sont donc proposées par le CA et mis en œuvre par le secrétariat exécutif de l'IPRAVI.
Place de l'Etat / Mode de	

COTE D'IVOIRE

concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	
Financement	<p>Les ressources de l'IPRAVI sont constituées des cotisations professionnelles (qui lui assurent le fonctionnement) et des appuis que lui apportent les partenaires financiers, sous la forme de dons ou de subventions.</p> <p>Depuis sa création, l'IPRAVI a déjà bénéficié de l'appui des partenaires tels que : l'Union Européenne à travers son unité de gestion PROINVEST, l'ASE-CDE à travers l'appui et service aux Entreprises-CDE, l'AFD à travers une ligne de crédit ouverte auprès du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques. Etc.</p>
Perspectives	

COTE D'IVOIRE

Nom de l'OIP	Inter cajou
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	KONE Wayarga, Président Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde de la CI (FENAPACI) +225 49 61 68 67 / 54 72 35 36
Localisation du siège	Abidjan (2 plateaux, radio téré, terminus du bus 14)
Pays / Région	Côte d'Ivoire
Filière(s) concernée(s)	Anacarde
Date de création	
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Inter cajou était déjà en place avant la crise politique ivoirienne de 2010. Mais c'est en 2011 que le gouvernement a pris un arrêté à travers son ministère de l'agriculture pour mettre fin au fonctionnement de l'Inter cajou à cause des différentes crises personnelles en interne. Avec la nouvelle réforme agricole de l'ordonnance présidentielle de 2011, il était nécessaire de réorganiser l'interprofession cajou de la Côte d'Ivoire. C'est ainsi qu'avec le ministère de l'agriculture et les différents acteurs de la filière cajou (transformateurs, acheteurs, exportateurs etc.), des ateliers se sont succédés sous l'instruction du Conseil Coton Anacarde, obligeant les différents acteurs à mettre leurs collèges professionnels en place. Tous les collèges se sont constitués sauf celui des producteurs qui n'a pu asseoir son collège qu'en 2016. En effet les différentes coopératives de producteurs devraient s'organiser pour asseoir une Fédération de l'ensemble des producteurs de Cajou de la CI. Par la suite, la coopérative la mieux positionnée voit son président nommé de facto à la tête de la Fédération des producteurs et Président de l'Interprofession de cajou à venir.</p> <p>Il ne reste que l'action de l'Etat pour la reconnaissance officielle de l'interprofession de la filière cajou en Côte d'Ivoire.</p>
Objectifs et Missions	<p>Les objectifs de l'interprofession sont entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir un revenu des activités de productions aux producteurs - Etre au centre des instances de décision dans la fixation des prix - Mettre en place une dynamique de la production vers la transformation
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>L'interprofession est constituée de 3 principaux collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le collège des producteurs avec environ 24 unions de coopératives, 200 coopératives et 300.000 producteurs de noix cajou dans la CI ; - le collège des transformateurs - le collège des exportateurs
Organisation interne	<p>La Fédération est constituée de plusieurs instances dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Assemblée Générale - le Conseil d'Administration - le Conseil de surveillance - le Conseil des sages
Mode de prise des décisions	L'Assemblée Générale est l'instance suprême de prise de décision au sein de la Fédération des producteurs.
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	L'interprofession cajou en CI n'est pas encore fonctionnelle. Certes tous les collèges de professionnels le composant sont déjà installés, mais l'Etat n'a pas encore institutionnalisé l'interprofession de manière officielle. Néanmoins des démarches sont menées pour que l'installation de l'interprofession par l'Etat soit effective. Toutes fois selon les acteurs du collège des producteurs, c'est le manque de volonté des gérants de cette filière au niveau étatique qui ralentit

COTE D'IVOIRE

	l'installation de son interprofession. Les nombreux bénéfices détournés pendant la gestion de cette filière par les cadres du ministère de l'agriculture et du commerce justifient la mauvaise volonté des politiques à rendre effective et fonctionnelle l'interprofession de la filière cajou en CI.
Financement	
Perspectives	

COTE D'IVOIRE

Nom de l'OIP	Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	BERTE Abdoulaye, Secrétaire exécutif AIPH, Cocody, Angré 7ème Tranche – Abidjan +225 22 51 01 15 / 22 42 56 6
Localisation du siège	Abidjan
Pays / Région	Côte d'Ivoire
Filière(s) concernée(s)	Palmier à Huile
Date de création	Elle a été créée en 2003 avec des conventions informelles entre les acteurs mais reconnue officiellement par l'Etat ivoirien comme Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière Palmier à Huile, à travers un décret pris en Conseil des ministres le 04 mars 2015 à San Pedro
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	Suite à la libéralisation de la filière palmier à huile par l'Etat, les acteurs de cette filière rencontrent de nombreuses difficultés au début des années 2000 dues à une baisse drastique des cours de l'huile de palme sur le marché international. Face aux difficultés rencontrées, il a été décidé de la mise en place d'une Association Interprofessionnelle lors d'un Atelier organisé à Grand Bassam du 17 au 19 septembre 2002. Les recommandations de cet Atelier ont été matérialisées par la création effective de l'AIPH en 2003.
Objectifs et Missions	Les principales missions de l'AIPH sont : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser tous les acteurs de la filière pour parler d'une seule voie ; - Jouer un rôle d'interface avec les partenaires au développement et l'Etat ; - Faire la promotion du palmier à huile ivoirien.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	L'association fédère tous les acteurs de la filière Palmier à Huile en Côte d'Ivoire. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - la Fédération Nationale des Coopératives de planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire (FENACOPAH-CI) ; - l'Association Professionnelle des Sociétés Agricoles de Palmier de Côte d'Ivoire (APROSAPCI) ; - le Groupement Ivoirien de Transformation de l'Huile de Palme (GITHP) ; - le Centre National de Recherche Agricole (CNRA) ; - le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER PALMIER). <p>Chacune des organisations citées désigne ses représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association.</p> <p>Trois principaux collèges existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les producteurs ; - les transformateurs ; - les commerçants.
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil d'Administration de l'interprofession est composé des membres issus des 3 collèges en place avec 60 % des membres venant du collège des producteurs et 40% des membres venant des deux autres collèges. - Le Bureau exécutif avec le président du CA et un secrétaire exécutif, recruté pour mettre en œuvre les décisions du CA.
Mode de prise des décisions	Le Conseil d'Administration prend les décisions. Un bureau exécutif met en œuvre les décisions via son secrétariat exécutif (un salarié qui n'est pas issu d'un des collèges)
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'Etat joue un rôle d'observateur dans l'interprofession, il ne participe pas au vote au sein de la CA. Son rôle est de contrôler si le fonctionnement est conforme aux dispositions légales du pays en

COTE D'IVOIRE

		termes de fonctionnement d'interprofession.
Principales réalisées	activités	L'Association a réussi à réguler le prix de vente de l'huile de palme brute et le prix d'achat des régimes de palme en Côte d'Ivoire grâce à un mécanisme accepté par tous les acteurs. Ce mécanisme permet de déterminer les prix à partir du cours de l'huile sur le marché international et du taux de change entre le Dollar et le franc CFA (XOF).
Financement		
Perspectives		

GHANA

**LES ORGANISATIONS
INTERPROFESSIONNELLES AU GHANA**

GHANA

Nom de l'OIP	Ghana Rice Inter-Professional Body (GRIB)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	0302 689733 0302 674351 grib@4u.com.gh
Localisation du siège	Accra
Pays / Région	Ghana / Afrique de l'ouest
Filière(s) concernée(s)	Riz
Date de création	Juin 2004
Statut juridique	SARL
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>La création de l'interprofession a suivi une approche descendante en raison du temps et du manque d'organisations fortes existantes le long de la chaîne.</p> <p>Le gouvernement du Ghana a toujours manifesté son intérêt pour le secteur du riz à travers l'organisation régulière d'atelier des parties prenantes d'urgence pour résoudre ses problèmes. Cependant, il n'a pas accompagné les politiques et les investissements nécessaires pour le développement de la filière. Dans le contexte des politiques libérales et d'ajustement structurel, le gouvernement du Ghana a montré beaucoup d'intérêt pour le renforcement du secteur du riz par l'intermédiaire de ses partenaires privés et le renforcement de la chaîne. Le développement d'un organisme interprofessionnel via le projet FSRPOP (Riz Projet Producers Organisation), un projet financé par la coopération française et mis en œuvre à partir de 2002 à ce jour a par conséquent été soutenu par l'Etat. Les principaux objectifs du projet étaient de soutenir le développement du secteur du riz à travers le renforcement des capacités des institutions, le soutien au gouvernement pour adopter de meilleures politiques et la facilitation du processus de consultation sur la chaîne. Après des études préliminaires et ateliers de consultation, le FSRPOP choisi de soutenir la création d'un corps interprofessionnel permanent.</p>
Objectifs et Missions	<p>Les principales missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer une plate-forme pour construire le dialogue et le consensus entre les parties prenantes du riz - Identifier les contraintes de la chaîne des facteurs et élaborer des stratégies à différents niveaux pour les atténuer - développer l'industrie du riz - Promouvoir et réglementer les accords de commercialisation entre les parties prenantes - Promouvoir la négociation des prix et des mécanismes de partage des bénéfices équitables - Recueillir, produire et diffuser de l'information - Proposer et faire pression sur le gouvernement pour la mise en œuvre des politiques pertinentes de riz
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Le GRIB est constitué des différents acteurs de la chaîne, y compris les importateurs de riz et certains distributeurs d'intrants.</p> <p>Les membres actuels au nombre de 65, représentent environ 7500 parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs réunis en organisations de riz (27 groupes représentant environ 7000 agriculteurs) - Les groupes de meuniers de riz (12) - Les groupes des femmes commerçantes de riz (8) - Les courtiers de riz (6) - Les importateurs (3) - Les distributeurs d'intrants (1)
Organisation interne	<p>L'organe suprême de décision est l'Assemblée générale, rassemblant tous les membres et se réunie une fois par an. Ses fonctions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner les orientations générales du plan de travail ;

GHANA

	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver les rapports techniques et financiers préparés par le Comité exécutif; - Elire le Comité exécutif de la GRIB et son président GRIB, vice-président et contrôleur financier; secrétaire / trésorier; - Approuver les membres. <p>Le deuxième principal organe de décision est le comité exécutif, qui se réunit 3 fois par an et rassemble les parties prenantes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 représentants zonaux (principalement des producteurs, mais pas seulement) - 4 représentants des courtiers / marketing - 1 représentant pour le meunier et 1 pour les étuveuses - 1 représentant des importateurs <p>Les fonctions du comité exécutif sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuver le plan de travail et le budget établi par le secrétariat - Suivi de la mise en œuvre du plan de travail et budget - Mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale - Désigner les vérificateurs et de présenter l'audit à l'Assemblée générale - Mettre en place et suivre les activités des représentants zonaux <p>Enfin, le dernier organe de décision est le conseil d'administration, composé du président, vice-président et secrétaire - trésorier. Cet organe a été créé plus officiellement à la fin de 2006, de manière à assurer une surveillance plus étroite et la participation des cadres dans chaque gestion quotidienne. Ils se réunissent chaque mois afin de suivre les activités du secrétariat, les activités d'examen mises en œuvre au cours du mois et planifier les activités à venir, mettre en place et suivre des contrats et rechercher des fonds provenant d'autres organismes.</p> <p>Au niveau de la zone (en plusieurs districts), les représentants zonaux sont responsables de mettre en œuvre la décentralisation des GRIB et plus particulièrement les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la collecte des frais annuels - la diffusion de bulletins aux membres - la diffusion de l'information aux membres - la sensibilisation des nouveaux membres - la fourniture de l'information des prix du riz (paddy et usiné) au secrétariat - la mise en œuvre des activités bénéfiques pour les membres - la négociation des prix et des contrats, - la facilitation de l'accès au crédit - l'organisation de la formation
Mode de prise des décisions	
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	<p>Les principales activités réalisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une plate-forme pour construire le dialogue et le consensus entre les parties prenantes du riz. Depuis sa création, GRIB a facilité le dialogue des différentes parties prenantes. - l'identification des contraintes et le développement de stratégies, faite sur la base de rencontres individuelles avec divers membres du GRIB et l'analyse des solutions lors de l'Assemblée générale.
Financement	<p>Les principales sources de revenus du GRIB sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cotisations des membres - les frais de gestion sur les projets réalisés - les frais sur la commercialisation - les activités entreprises (gestion de la trieuse de couleur, de l'équipement donné à la GRIB par le FSRPOP et loué à un courtier)

GHANA

	<ul style="list-style-type: none">- les dons- les frais de conseil
Perspectives	

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES EN GUINEE

La dynamique de mise en place d'organisations interprofessionnelles en Guinée est assez récente. En effet, c'est dans le cadre du projet Dynamisation des Filières Vivrières (Dynafiv)¹ conduit de 2005 à 2008 avec l'assistance technique du Gret, et dont le principal objectif était le renforcement des filières riz et huile de palme en apportant des appuis diversifiés à des groupements de producteurs, de transformateurs et de commerçants et en facilitant la concertation entre ces différents acteurs que naissent les premières initiatives de création d'interprofessions. Deux voyages d'études sur les interprofessions, un en France et un en Afrique (notamment au Sénégal et au Burkina) ont été organisés ainsi qu'un atelier national en juillet 2008.

Depuis cette date, les choses ne semblent pas avoir beaucoup avancé tant du point de vue de la législation que des initiatives. En effet, seulement deux dispositifs interprofessionnels existent à ce jour : celui autour de l'Indication Géographique (IG) café de Macenta, appuyé par la Maison Guinéenne de l'Entreprise et l'IRAM et celui autour de la marque collective « Riz de mangrove » appuyée par le Gret et la MGE. Une troisième IP est en construction. Il s'agit de l'huile de palme. Très certainement elle se bâtira au tour de la gestion de la qualité comme les deux premières.

Nos sincères remerciements à Cécile Broutin (Gret), Kerfalla Camara (MGE) et François Doligez (Iram) pour leurs contributions et la facilitation de la mise en contact avec les OIP en Guinée.

¹<http://www.gret.org/projet/assistance-technique-au-projet-dappui-a-la-dynamisation-des-filieres-vivrieres-en-guinee/>

GUINEE

Nom de l'OIP	Association de Défense du Café Macenta (ADECAM)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> • Sidiki CAMARA, président de l'ADECAM 00224 664 44 96 05 sidikifanta083@gmail.com • Kerfalla Camara (Maison Guinéenne de l'Entreprise) kerfalla.camara.mge@gmail.com
Localisation du siège	Macenta - Guinée
Pays / Région	Guinée/Région administrative de Nzérékoré
Filière(s) concernée(s)	Café Zياما
Date de création	Juillet 2012
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p><u>Création de la Coopérative Agricole de Commercialisation et d'Approvisionnement « Woko » de Macenta</u> : La coopérative « woko », créée en 2003 s'est engagée dans une démarche de qualité pour relever le défi sur le café guinéen qui souffre d'une décote entre 20 % à 40 % et apporter une meilleure rémunération du prix du café aux producteurs grâce au soutien de différents projets notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet d'appui à la mise en place de l'indication géographique IG, financé par l'AFD ; - le projet d'appui à la certification équitable de la coopérative woko, financé aussi par l'AFD ; - le projet d'amélioration de la filière café zياما Macenta (ACAZIM), financé par la FONDATION RIO - Tinto - le projet d'amélioration de la qualité du café, financé par le Cadre Intégré Renforcé «CIR » <p>Ces projets ont contribué à l'amélioration de la qualité du café Zياما Macenta, à la labellisation, à la certification de l'indication géographique IG, à la certification du commerce équitable.</p> <p><u>Création de l'IG Café Zياما</u> : En 2005 une conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'ouest a été organisée à au cours de laquelle 7 produits guinéens étaient représentés dont le café Zياما qui a été identifié comme produit candidat en indication géographique (IG). En Aout 2010, une mission prospection d'enquête et d'identification s'est rendue sur le terrain à Macenta pour rencontrer et échanger avec les producteurs. En décembre 2011 un atelier national organisé par l'OAPI a regroupé tous les pays membres de l'OAPI et les experts internationaux pour le lancement du projet d'appui à la mise en place de l'indication géographique (PAMPIG) à Conakry en Guinée. En Février 2012, un atelier a été organisé à Kindia sur les IG par la FAO. Le même mois, ce fut l'atelier de lancement de l'IG organisé par l'IRAM, MGE et l'OAPI à Macenta, qui a regroupé les différents acteurs, (producteurs, collecteurs et acheteurs), l'administration, et les autorités pour expliquer l'importance des IG en tant que outils de développement durable.</p> <p><u>Mise en place de l'ADECAM</u> : Une équipe d'animateurs de la MGE a été mise en place pour la structuration, à l'origine 26 groupements d'acteurs ont émergés composés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 groupements de producteurs - 1 groupement de collecteurs - 1 groupement d'acheteurs <p>constituant le groupe fondateur de l'ADECAM. En juillet 2012, avec l'accompagnement de la MGE, de l'IRAM et de l'IRAG, une assemblée générale consécutive a été organisée à Sérédou pour mettre en place l'Association de Défense de Café Zياما Macenta (ADECAM) porteuse de l'indication géographique.</p>
Objectifs et Missions	L'objectif général est de promouvoir la production du café de qualité

GUINEE

	<p>supérieur favorisant sa bonne commercialisation en vue d'augmenter significativement le revenu des producteurs.</p> <p>Les principales missions sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'IG café Ziama-Macenta en évitant l'usurpation du nom du produit - Assurer la promotion du café en vue d'une large connaissance par les acheteurs - Contrôler et garantir la qualité du café
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	2 coopératives sont membres de l'ADECAM : Woko et Diani qui se composent respectivement de 40 et de 35 groupements totalisant un effectif d'environ 1500 acteurs
Organisation interne	<p>L'ADECAM est composée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Assemblée Générale (instance suprême de décision) - Un Bureau Exécutif, instance d'exécution des décisions de l'AG composé de 7 membres - Un Comité de surveillance (instance de contrôle de la mise en œuvre des décisions et de contrôle des finances) - Les commissions techniques de contrôle de qualité sous la tutelle du bureau exécutif
Mode de prise des décisions	La prise de décision est assurée par l'AG et l'exécution par le Bureau Exécutif et le Comité de surveillance. Les commissions techniques sont nommées et révoquées par le Bureau Exécutif
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'IG étant porté par l'Etat, ADECAM entretient des relations de partenariat avec l'Etat à travers le Service de Protection Intellectuelle du Ministère de l'Industrie
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • DEMANDE D'ENREGISTREMENT ET REMISE OFFICIELLE DU CERTIFICAT IG <p>L'ADECAM a formulé sa demande d'enregistrement adressée au comité national de l'IG. En novembre 2013, le comité a tenu sa première session ordinaire avec l'assistance de l'OAPI pour la reconnaissance et enregistrement de café ziama Macenta en IG. Le document d'enregistrement de l'IG a été signé le 14 Mars 2014 à Yaoundé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • EXPORTATION DE CAFE ZIAMA <p>En 2013, la première exportation de café Ziama de 18,3 Tonnes en France a été faite par l'ADECAM pour des raisons sociales et a été accompagné par le crédit rural de guinée (CRG) qui a financé les frais d'exportation à hauteur de 70 000 000 FG² avec un taux d'intérêt de 4% par mois sur une durée de 10 mois.</p> <p>La deuxième opération d'exportation de 2015 a été assurée par la coopérative woko pour une quantité de 19,5 Tonnes dont 13 tonnes apportées par les producteurs à crédit, le complément soit 6 tonnes et 70 % des frais d'exportation assurés par le crédit bleuebees à hauteur de 157 053 000 FG et 30% des frais d'exportation ont été subventionnés par la FONDATION RIO – TINTO à hauteur de 50 000 000 FG</p> <p>Pendant la campagne 2015 – 2016, l'achat du café bord – champ, la prise en charge de la cellule technique, et 75% des charges d'exportation ont été financés par le crédit SIDI à hauteur de 672 053 220 FG, et un crédit complémentaire de 100 000 000 FG a été octroyé par le crédit rural (CRG) pour assurer les frais d'exportation de 3 conteneurs dont respectivement deux conteneurs certifiés équitables /spp de woko (38,220 Tonnes) et un conteneur non certifié équitable de Diani (14,820 Tonnes) soit un total de 53,040 Tonnes.</p> <p>Pour la campagne 2016 – 2017, suite à l'accompagnement de</p>

² FG : franc guinéen

GUINEE

	<p>l'ADECAM et de l'IRAM, la coopérative woko vient d'obtenir un crédit de campagne de 801 900 000 GNF soit 89 000 USD pour une prévision d'achat de deux conteneurs et les frais d'exportation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • DEVELOPPEMENT DE LA COMMERCIALISATION LOCALE (vente de café moulu -café ziama Macenta) <p>L'ADECAM avec l'appui de la MGE et l'IRAM sous financement de la fondation RIO-TINTO s'est dotée d'un laboratoire de contrôle de qualité interne de café ziama Macenta et assure l'approvisionnement du marché local de la population en café moulu (café ziama Macenta) pour la consommation locale. A cet effet, l'ADECAM vient de créer deux points de vente locaux à Macenta, pour la vente de café moulu et la dégustation par les consommateurs locaux. Un contrat de distribution a été mis en place entre l'ADECAM et MC PRESTATION pour servir les consommateurs de Conakry. La mise en place d'une convention de distribution de dépôt vente entre l'ADECAM via MC PRESTATION avec le centre culturel franco – guinéen est en réflexion avec l'accompagnement de l'AFD.</p>
Financement	Aucun pour l'instant
Perspectives	L'appui aux différentes initiatives de Division du Partenariat avec les ONG (DPO) de l'AFD

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	Obtention du label IG portée par l'ADECAM
	Principales actions	<p>- Commercialisation du café à l'export: 18 tonnes en 2013; 19 tonnes en 2015 et 22 tonnes en 2016.</p> <p>- Formations des acteurs à la bonne gouvernance locale, en gestion simplifiée et en technique améliorée de culture et de traitement du café qualité, l'installation d'un laboratoire équipé de torréfaction et de mouture du café</p>
	Appuis	AFD, Fondation Rio Tinto
	Services et modalités de leur mise en œuvre	- Recrutement des prestataires sur appel d'offre si nécessaire
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<p>- Vente du café à l'export ;</p> <p>- Mise en place et adoption d'un cahier des charges ;</p> <p>- Compréhension par des acteurs, des principes de base de fonctionnement des différentes organisations ;</p> <p>Ces résultats sont dus notamment à l'appui des PTF (AFD, Fondation Rio Tinto, comme bailleurs), de l'IRAM ; de la MGE ; de l'IRAG ; de l'ANPROCA, comme partenaires techniques.</p> <p>Les succès sont dus aussi au savoir faire paysan et à la volonté de valoriser le produit par les acteurs en amont et en aval de la filière café ziama-Macenta.</p>	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	<p>- la valorisation du café ziama-Macenta par une augmentation du prix à la collecte ;</p> <p>- la certification commerce équitable obtenue ;</p> <p>- l'obtention du crédit à taux modéré de la SIDI et de la Bluebees.</p>	
Leçons à tirer	<p>Une interprofession ayant portée une IG doit être soutenue techniquement ou financièrement par l'Etat ou les bailleurs au moins pour 5 ans. Si non, les efforts consentis seront voués à l'échec.</p>	

GUINEE

Nom de l'OIP	Réseau Bora Maalé
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Mamy Touré, AT 00224624 26 06 14 tourem11@gmail.com
Localisation du siège	Conakry
Pays / Région	Guinée/ville de Conakry
Filière(s) concernée(s)	Riz de mangrove
Date de création	Octobre 2014
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	La mise en place d'une interprofession rizicole dans la filière riz de mangrove (Bora Malé en langue locale, le soussou) est un des axes du projet riz basse Guinée, dont l'objectif global est le développement durable de la production rizicole en zone de mangrove. Dans la première phase du projet (de 2007 à 2011), des actions de structuration de l'aval de la filière ont été réalisées à travers la création de groupements d'éleveuses, de décortiqueurs et de collecteurs. Avec la poursuite du projet depuis 2011, un accent est mis sur la valorisation du riz de mangrove avec la création d'un label qualité autour du riz de mangrove transformé, la marque collective « Bora Maalé » en 2014. Dans le cadre du développement de cette marque collective, une organisation interprofessionnelle, le réseau Bora Maalé porteuse de la marque et permettant d'impliquer efficacement tous les acteurs a été mise en place en octobre 2014. Le dispositif est opérationnel dans 6 zones pilotes : Tougnifily, Koba, Kolabouyi, Douprou, Wonkifong, Kaback et le réseau regroupe environ 6000 personnes
Objectifs et Missions	Le Réseau vise à contribuer à l'amélioration du revenu des acteurs de la filière de riz de mangrove à travers la promotion et la défense de la qualité du riz de mangrove, par la mise en place et le portage d'une marque collective (label).
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	Les principales constituant l'interprofession sont : <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs - Les éleveuses - Les décortiqueurs - Les commerçantes
Organisation interne	L'interprofession est composée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Une Assemblée Générale de 42 personnes : 12 producteurs, 12 éleveuses, 12 décortiqueurs (2 producteurs, 2 éleveuses, 2 décortiqueurs par zone pilote) et 6 commerçants (2 représentants de commerçantes de chacun des trois marchés de Conakry (Anko 5, Boussoura et Tanènè Aviation) - Un Conseil d'Administration composé de 7 personnes dont 2 producteurs, 2 éleveuses, 2 décortiqueurs et 1 commerçante - Un Comité de surveillance : 3 personnes - Deux commissions existent également au sein de l'association : <ul style="list-style-type: none"> - Une Commission contrôle qualité - Une Commission promotion marketing
Mode de prise des décisions	La prise de décision est assurée par l'AG et l'exécution par le Bureau Exécutif et le Comité de surveillance. Les commissions techniques sont nommées et révoquées par le Bureau Exécutif
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'Etat intervient à travers l'appui à la formalisation des organisations membres, leur reconnaissance officielle et le dépôt de demande de certification à l'OAPI
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau organisationnel - L'organisation régulière des CA (en novembre 2014 à

GUINEE

	<p>Dubrêka, en avril 2015 à Conakry, en septembre 2015 à Koba, en janvier 2016 à Tournifily, en juin 2016 à Kaback et en janvier 2017 à Tanènè)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'obtention de l'agrément auprès du Seproma en Juin 2015 - Le dépôt de la marque à la Société de Protection Industrielle (SPI) de Guinée et à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) en avril 2016. Le dossier a été jugé conforme et le réseau est en attente du document officiel - L'élargissement du membership du réseau avec l'adhésion de nouvelles organisations membres (48 organisations de l'aval et 2 organisations de producteurs) - La promotion de la marque (sacs & étiquettes, dépliant, plaque à Boussoura, film Bora Maalé...) - L'acquisition d'équipements pour les emballages ainsi que de couseuses, bascules, groupe électrogène et cachets au magasin de Boussoura et au magasin compartimenté - L'appui à la mise en marché avec les activités de démarchage clientèle, enquêtes consommateurs, suivi - L'organisation d'ateliers de concertation <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau technico-économique - L'élaboration de la démarche spécifique qualité avec la validation du règlement d'usage et du référentiel technique avec les organisations à la base, les formations aux bonnes pratiques au niveau des acteurs de l'aval, la répartition des approvisionnements de Conakry en riz depuis les 6 zones, le contrôle qualité (Boussoura / MGE) - La réalisation et l'analyse économique du premier test commercial du riz Bora Maalé avec l'élaboration de calculs économiques prévisionnels, diffusés et validés avec les organisations à la base, le partage des responsabilités de financement (Acorh, MGE/Riz BG, Coordination Riz BG, Réseau)
Financement	<p>Le financement de l'interprofession se fait à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une marge de 10% sur le prix de vente - Des appuis des projets ACORH et Riz Basse-Guinée
Perspectives	<p>Les principales perspectives s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de l'accompagnement du Réseau à travers : <ul style="list-style-type: none"> • le développement de l'activité • le fonctionnement des organes • l'émergence des commissions techniques • la mise en place d'un siège social, • la budgétisation • la réflexion autour de la répartition des marges - Le renforcement des formations et du suivi post formation - La recherche de débouchés à travers la promotion/marketing avec : <ul style="list-style-type: none"> • Un objectif de vente d'un minimum de 10 tonnes de riz en Guinée • La promotion de la marque sur les marchés d'exportation bio, équitable ou d'indication géographique - Le maintien de la qualité des produits dans la durée et une réflexion pour le développement d'un circuit d'un riz de mangrove de qualité supérieure (partenariat FOPBG/FEDERIZ). - L'obtention de l'enregistrement définitif de la marque

GUINEE

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Des réunions de concertation entre acteurs ayant abouti à la mise en place d'un cahier des charges que chaque organisation membre s'engage à respecter par écrit. - L'implication de tous les maillons de la filière dans la démarche
	Principales actions	<ul style="list-style-type: none"> - Les enquêtes pour déterminer les charges supportées par chaque maillon en vue de faciliter la répartition des marges (au pro rata des charges) - La vente du riz dans les supermarchés, grands restaurants, hôtels de standing, sociétés minières etc...
	Appuis	<ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs: UE, AFD, CFSI, FIND - Les partenaires techniques : Gret, MGE, DNGR, FOP BG, FEDERIZ/BG
	Services et modalités de leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi rapproché des acteurs ; - Les formations adaptées aux besoins ; - L'analyse approfondie des résultats ; - La proposition de solutions. <p>Ces services sont rendus à travers l'accompagnement des projets.</p>
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<p>Les principaux résultats obtenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un réseau représentatif de tous les maillons concernés ; - La mise en place des commissions de contrôle de qualité dans chacune des 6 zones tests ; - L'autonomisation du réseau en cours ; - L'augmentation du volume de vente grâce à l'acquisition des nouveaux clients et la fidélisation des anciens. 	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	<p>Les effets positifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La compétitivité du riz « fanyi bora maalé » - La rémunération des efforts liés à la qualité (prix de vente élevé 40% plus cher) - La satisfaction d'un marché de niche par des acteurs locaux - La mise en place d'une organisation autonome et représentative des acteurs <p>Les effets négatifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance de financement pour la mise en place d'un fonds de roulement conséquent - L'écoulement des produits parfois trop lent 	
Leçons à tirer	<p>Une telle organisation mérite d'être soutenue financièrement et techniquement sur la durée pour sa pérennisation. Un seul maillon ne peut prétendre satisfaire un marché trop exigeant sur la qualité d'où la nécessité de mise en place d'une OIP.</p>	

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU MALI

Processus de reconnaissance officielle d'une interprofession

Il existe plusieurs interprofessions qui ont été mises en place ces dernières années au Mali. Mais à ce jour, on ne peut parler que de « projet d'interprofession ». En effet, selon la loi d'orientation agricole, une fois l'interprofession constituée, elle doit fonctionner pendant une période minimale de 2 ans. Suite à cela, le dossier est transmis au Conseil Supérieur de l'Agriculture sous la présidence du Chef de l'Etat, qui accorde ou non un accord-cadre. C'est l'obtention de cet accord-cadre qui valide l'existence officielle de l'interprofession.

Etat des lieux des interprofessions au Mali

De ce fait, seule l'interprofession Coton est reconnue officiellement au Mali. C'est l'unique organisation détenant un Arrêté d'enregistrement. Les interprofessions dites « projet d'interprofession » existent au niveau de différentes filières. L'état des lieux du processus de mise en place des interprofessions agricoles au Mali réalisé par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) fait ressortir treize (13) filières dans leur processus de mise en place des interprofessions: la mangue, l'échalote/oignon, la pomme de terre, la papaye, le riz, le karité, l'anacarde, la gomme arabique, le bétail/viande, le lait, le sésame, le maïs, le manioc.

Ces différentes filières sont à des niveaux de structuration différente par rapport aux étapes consensuelles de mise en place des interprofessions Agricoles au Mali. A part l'interprofession Coton, aucune de ces interprofessions en projet ne disposent d'accord cadre même si elles disposent de bureaux et fonctionnent plus ou moins bien.

Appui de l'APCAM à la formalisation des interprofessions au Mali

Le réseau des chambres d'agriculture, en collaboration avec ses partenaires, a initié un processus d'accompagnement des différents intervenants (acteurs et partenaires) en vue de susciter la création d'interprofessions agricoles par les acteurs. Il s'agit pour l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) de créer les conditions favorables dans le processus de mise en place des interprofessions Agricoles notamment le respect des textes en vigueur en République du Mali. L'APCAM appuie également la mise en place des plateformes multi acteurs d'innovation sur des filières comme le niébé et le riz.

Nos sincères remerciements à Coulibaly Traoré Djénéba et N'Diaye Abdoulaye (APCAM), Haidara Mohamed (Afrique verte Mali) pour leurs contributions et la facilitation de la mise en contact avec les OIP en Mali

Nom de l'OIP	Fédération de la filière bétail viande du Mali (FEBEVIM)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> • MrAboubacar BA (President) 00 223 66 71 51 36 aboubacarba802@hotmail.com • Dr Moussa Coulibaly (Secrétaire Administratif) bamoussacoulibaly@yahoo.fr 00 223 66 73 05 28
Localisation du siège	Avenue de la liberté, route de Koulouba porte : 1043 cours de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Agriculture
Pays / Région	Mali/Bamako
Filière(s) concernée(s)	Bétail/Viande
Date de création	La FEBEVIM a été mise en place le 07 février 2000.
Statutjuridique	La FEBEVIM est une fédération apolitique regroupant les organisations professionnelles œuvrant dans le domaine de la filière bétail/viande, lait, cuirs et peaux. Cette Fédération est reconnue par l'Etat avec le récépissé N°0088/MATS.
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	N'ayant par d'interlocuteurs auprès de l'Etat pour la défense de leurs intérêts et en vue de s'organiser, les associations, groupements et coopératives intervenants dans la filière bétail Viande ont mené des concertations ayant abouti à la création de la Fédération des groupements interprofessionnels de la filière bétail viande. Cette organisation interprofessionnelle est l'une des toutes premières mises en place au Mali mais est actuellement en cours de restructuration.
Objectifs	<p>Les principaux objectifs de la FEBEVIM sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défense des intérêts matériels et moraux des membres de la fédération ; • l'entretien des rapports entre les organisations, les chambres consulaires, les organismes publics, privés et les partenaires au développement ; • La promotion des filières bétail-viande, lait, cuirs et peaux à travers la valorisation des ressources animales et la meilleure organisation des circuits commerciaux.
Missions	<p>Les principales missions sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier et diversifier la production de la filière bétail/viande, le lait les cuirs et peaux; • Organiser l'exploitation, la commercialisation et la valorisation des produits de l'élevage ; • Faire le plaidoyer auprès des autorités pour une bonne politique nationale de la filière bétail/viande.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>La FEBEVIM est composée des familles d'acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les éleveurs • les transformateurs (bouchers) • les commerçants <p>Dans le cadre de la restructuration de la FEBEVIM, suivant les objectifs, les familles seront composées exclusivement de coopératives constituées selon la loi OHADA, ce qui n'est présentement pas le cas.</p>
Organisation interne	<p>L'organisation de la FEBEVIM s'articule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Fédération au niveau national • les unions au niveau régional : En effet, en considérant que les unions sont formées au niveau des régions, il y a neuf unions suivant l'ancien découpage administratif du Mali qui était composé de huit régions et le district de Bamako. • les coopératives au niveau des cercles et communes : Le nombre de coopératives dans chaque union est variable. Tous les mois, une à deux adhésions supplémentaires peuvent être enregistrées.

Mode de prise des décisions	La prise de décision au sein de la FEBEVEM se fait de façon collégiale avec : <ul style="list-style-type: none"> • Une AG composée de 5 délégués par région • Un CA de 27 ou 35 membres • Un bureau
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'Etat intervient dans le cadre de réunions élargies des conseils de cabinet du ministère de l'élevage et de la production (MEP)
Principales activités réalisées	La FEBEVIM sert d'interlocuteur entre les acteurs de la Filière bétail/viande et les services techniques de l'Etat. Elle coordonne et anime les différentes activités de formation de ses membres. Elle recherche le financement des projets de développement de l'Elevage pour ses membres.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Droits d'adhésion • Cotisations annuelles • Dons et legs • Subventions BTF
Perspectives	<p>Les principales activités sur le court terme au niveau de la FEBEVIM s'articulent autour de la restructuration de la Fédération en Interprofessionnel bétail /viande. En effet, cette restructuration devient obligatoire suite à la nouvelle loi d'orientation agricole récemment adoptée par le Mali. A l'instar de l'interprofession coton, les autres secteurs agricoles doivent tous s'ériger en interprofession suivant la même loi.</p> <p>Une autre activité prévue : le recensement exhaustif des membres dans chaque coopérative et dans chaque famille d'acteurs. Pour ce faire, la FEBEVIM est en recherche de financement auprès des partenaires techniques et financiers afin de mettre en place un répertoire exact.</p>

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience - Nouvelle technique économique de l'emboche bovine - Hygiène coupe et découpe de la viande - Contractualisation du commerce du bétail et de la viande - Jumelage stratégique avec la fédération nationale du lait (FENALAIT)	Démarche	Atelier de formation, de concertation et de jumelage
	Principales actions	Ateliers thématiques
	Appuis	Partenaires techniques et financiers
	Services et modalités de leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement en kits de bouchers - Formulation de types de contractualisation du commerce de bétail - Formation des enquêteurs sur la collecte des données du flux de bétail sortant dans les frontières - Formation des enquêteurs sur le renseignement de la base des données de la plateforme électronique SIM bétail
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Les marchés sont fournis en viande en qualité et en quantité grâce à l'emboche - Les bouchers sont dotés d'équipements de coupe et découpe - Les revenus des commerçants de bétail et des bouchers sont augmentés - Les acteurs de la filière sont bien formés sur la contractualisation et la commercialisation du bétail/ viande - Les acteurs ont de nouvelles idées en la matière 	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	Positifs : <ul style="list-style-type: none"> - Formation en emboche des emboucheurs hommes et femmes - Augmentation de poids vifs des animaux 	

	<ul style="list-style-type: none">- Approvisionnement des marchés en viande de bonne qualité- Perméabilité des acteurs aux nouvelles idées
Leçons à tirer	Manque de moyen de transport approprié

Nom de l'OIP	Interprofession Maïs du Mali (IPROFIM)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	MrBakary DOUMBIA iprofim.mali@gmail.com 00223 6542606
Localisation du siège	Sotuba ACI BP: 7125 Bamako Mali Tel: 223 72 32 33 01 / 223 89 97 56 86
Pays / Région	Mali
Filière(s) concernée(s)	Maïs
Date de création	Mise en place par l'AGC des 21 et 22 juillet 2016. Récépissé N° 0058/MATDRE-DGAT du 26 avril 2017
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	L'UEMOA, dans le cadre de la mise en route de sa Politique Agricole Commune (PAU) a décidé d'appuyer 5 filières agricoles dont le maïs. Déjà au Mali, les contraintes de développement de la culture du maïs (16% de la consommation nationale) étaient essentiellement dues à l'absence d'organisations des acteurs et de formation des acteurs. La Direction Nationale de l'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCAM) ont conduit le processus de structuration des acteurs de la filière. A travers elles, l'IPROFIM bénéficie de l'encadrement des Ministères de l'Agriculture et du Commerce.
Objectifs	Promouvoir la filière "Maïs" par une meilleure organisation de la production, de la conservation, de la transformation, de la commercialisation, du transport et la responsabilisation effective des principaux acteurs.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gouvernance de la filière • Promouvoir, représenter et défendre les intérêts collectifs de la filière auprès des autorités Maliennes, de l'UEMOA et de la CEDEAO • Faciliter le dialogue entre les professionnels des différents maillons de la filière Maïs, • Collecter, traiter et diffuser les informations statistiques et agro économiques sur la filière, • Renforcer les capacités des membres de l'interprofession Maïs pour garantir la qualité des produits livrés aux consommateurs • Constituer l'interlocuteur privilégié de l'Etat dans la filière Maïs et participer avec ce dernier à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement sectorielle
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	Trois familles d'acteurs: <ul style="list-style-type: none"> • les producteurs • les transformateurs • les commerçants
Organisation interne	Trois organes: <ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale • Conseil d'administration • Comité de surveillance <p>Les missions et la composition de chaque organe sont définies dans les documents de l'IPROFIM</p>
Mode de prise des décisions	Les décisions sont en général prises à l'unanimité des familles professionnelles, ou dans certains cas, le vote des 2/3 des délégués est requis
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	L'Etat est partenaire de l'IPROFIM. A ce titre, il l'associe à toute prise de décisions relatives à la gestion de la filière et l'accompagne à travers ses services techniques.
Principales activités réalisées	L'IPROFIM traverse actuellement sa toute première campagne agricole. Comme principales activités menées, elle vient de

	négocier des crédits avec la BDNA et les vendeurs d'engrais, permettant de mettre plus de 20 000 tonnes d'engrais à la disposition des producteurs de maïs.
Financement	Les ressources de l'IPROFIM proviennent essentiellement des droits d'adhésion, des cotisations des membres, des recettes générées par les diverses activités menées, des prélèvements, des subventions, des dons et legs, des prêts.
Perspectives	De belles perspectives s'ouvrent à l'IPROFIM au regard de: <ul style="list-style-type: none">• la qualité des hommes qui animent les organes• les décisions politiques en faveur de la filière: subvention des intrants, construction de grands magasins et de routes de désenclavement• l'existence de marchés porteurs, intérieurs et extérieurs

Nom de l'OIP	Interprofession de la Fière Riz au Mali (IFRIZ-M)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> • Seydou KEITA, Secrétaire Exécutif Intérim ; Coordinateur de la PNPR-M 00 223 79 08 91 44 seydou_keita@yahoo.fr • Faliry BOLY, Président de l'IFRIZ-M 00 223 79 46 65 98
Localisation du siège	Bamako
Pays / Région	Mali
Filière(s) concernée(s)	Riz
Date de création	23 mars 2016
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Au Mali, l'organisation par filière est fortement encouragée par le gouvernement à travers la LOA. Les paysans suivent cette sollicitation pour apporter des réponses à des enjeux spécifiques de la filière et pour préparer la mise en place de cadres de concertations entre acteurs ou interprofessions. Dans la sous-région, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) accompagne cette nécessité de concertation par filière. En développant un plaidoyer sur le riz, il encourage les producteurs de riz de chaque pays membre à se réunir en plate-forme nationale. De plus, l'ADRAO poursuit un travail de connaissance des filières riz dans la sous-région en lien avec le ROPPA et appuie les vellétés nationales de maîtrise de leur marché (offre et demande) sur un secteur aussi stratégique.</p> <p>C'est dans ce cadre que la plateforme nationale des producteurs de Riz (PNPR-M), qui existe officiellement depuis janvier 2008, a pu effectuer tout le travail de structuration nécessaire (d'abord au niveau régional puis national). A terme, la plateforme nationale des riziculteurs désire être le cadre de concertation de référence des organisations paysannes rizicoles, en s'impliquant davantage dans le processus de définition des politiques de développement du monde rural en général et de la riziculture en particulier, au plan national, sous régional et international.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et valoriser la production du riz ; • Représenter, promouvoir et défendre les intérêts des professionnels de la filière riz dans les négociations avec les pouvoirs publics, les institutions financières, les partenaires techniques et financiers, les institutions régionales et internationales ; • Constituer l'interlocuteur privilégié de l'Etat dans la filière riz et participer avec ce dernier à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement sectorielle visée par l'article 173 de la loi d'Orientation Agricole du Mali ; • Organiser et coordonner les relations internes de la filière pour une meilleure planification des campagnes de production, transformation, commercialisation et par la définition de la mise en œuvre et le contrôle des normes et modalités devant régir les relations commerciales entre les professions de la filière ; • Fournir des services répondant aux besoins professionnels individuels ou collectifs des membres ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le dialogue entre les professionnels des différents maillons de la filière riz ; • Créer et mettre en œuvre toute entente contractuelle ou convention entre les parties constituantes dans le but d'améliorer l'efficacité et/ou les revenus des acteurs de la filière ; • Contribuer à la définition des programmes de recherche appliquée et de conseil agricole ; • Renforcer les liens de solidarité et d'entraide mutuelle entre les membres de l'interprofession ; • Contribuer à la gestion des marchés, par une meilleure adaptation des produits aux plans quantitatif, qualitatif et par leur promotion ; • Traiter et diffuser les informations sur les produits de la filière ; • Renforcer la sécurité sanitaire des aliments, en particulier par la traçabilité des produits, dans l'intérêt des utilisateurs et des consommateurs.
Missions	La Mission de IFRIZ-Mali est de mettre en œuvre, en collaboration avec l'Etat, une politique de promotion de la filière « riz » basée sur une meilleure organisation de la production, de la conservation, de la transformation, du transport et de la commercialisation et sur la responsabilisation effective des principaux acteurs.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> • Familles des producteurs • Famille des commerçants • Famille des transformateurs • Familles des transporteurs
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> - Une Assemblée Générale (67 membres délégués mandatés) des familles professionnelles - Un CA de 21 membres - Un comité de surveillance de 5 membres
Mode de prise des décisions	A l'unanimité
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<p>Le rôle de l'ETAT est la validation des accords interprofessionnels, l'acceptation des prélèvements sur les importations, exportation, enfin sur tous les circuits possibles sous tutelle de l'ETAT, etc. A ce jour, les principales actions de l'Etat sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de l'arrêté pour la reconnaissance officielle - L'établissement de l'Accord cadre pour définir les modalités de collaboration <p>Dans le futur, la concertation se fera à travers un cadre de dialogue crée par acte administratif et qui instaure un espace de dialogue entre l'Etat et l'Interprofession par voie officielle</p>
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Formations <ul style="list-style-type: none"> • leadership/plaidoyer • le rôle et les responsabilités des délégués des organes • les politiques agricoles - La création du siège
Financement	UEMOA
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la structuration des familles professionnelles • L'opérationnalisation de l'interprofession • L'élaboration de la vision et le plan d'orientation stratégique

Nom de l'OIP	Interprofession Anacarde (IPROFAM)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	TOGOLA Ibrahim Président IPROFAM (223) 66 74 26 09 ibrahim.togola@gmail.com
Localisation du siège	Quartier Heremakono Bougouni Région Sikasso
Pays / Région	Mali
Filière(s) concernée(s)	Anacarde
Date de création	22 décembre 2016
Statut juridique	Interprofession suivant récépissé N°032/PCB du 17 avril 2017
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	L'interprofession anacarde a été mise en place à travers un comité national d'initiatives, composé de représentants des producteurs, des commerçants et des transformateurs /trices.
Objectifs	L'objectif principal est de coordonner les actions pour la promotion et le développement de la filière anacarde au Mali à travers
Missions	La principale mission est le développement de la production de l'anacarde sur l'ensemble du pays afin que le pays soit parmi les premiers producteurs d'anacarde
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	L'interprofession anacarde est composée essentiellement par les familles de : <ul style="list-style-type: none"> - producteurs - commerçants - transformateurs
Organisation interne	Le bureau exécutif
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises au 2/3 des membres présents selon le statut et le règlement intérieur de l'interprofession et suivant les textes de la Loi d'Orientation Agricole du Mali
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	Des rencontres périodiques sont organisées avec les autorités concernées.
Principales activités réalisées	Les principales activités réalisées s'articulent autour de missions d'information sur le terrain, notamment dans les zones de production de l'anacarde. Ces missions se sont tenues de janvier à mars 2017 dans les localités de Bougouni, Yanfolila, Sikasso et Kadiolo afin de mieux expliquer les missions et objectifs de l'interprofession.
Financement	Le financement des actions de l'interprofession anacarde est essentiellement basé sur les ressources propres de l'organisation à travers les cotisations de chaque famille dont le montant est fixé dans le plan d'action élaboré.
Perspectives	Développer les infrastructures de production, de transformation et de commercialisation.

Nom de l'OIP	Interprofession de la Filière Echalote-Oignon du Mali (IFEQ - MALI)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Mme DIARRA Bintou GUINDO, Présidente batta_ancien@yahoo.fr 00223 66 37 93 33 ou 79 42 63 16
Localisation du siège	Bandiagara (Mopti) : (+223) 21 44 29 27 Email : ifeomali@yahoo.fr Bureau régional – Ségou (+223) 21 32 32 33
Pays / Région	Mali / 5 ^{ème} Région (Mopti)
Filière(s) concernée(s)	Echalote, oignon et ail
Date de création	Elle a été créée le 29 juin 2011 en vertu des dispositions de la loi n° 06 – 045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole et son décret d'application n°08 793/P-RM du 31 Décembre 2008 ainsi que de la loi 01 076 AN-RM du 18 juillet 2001 relative aux Sociétés Coopératives.
Statut juridique.	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	La création a été motivée par les difficultés ressenties par les acteurs de la filière qui sont entre autres : le prix moins rémunérateur pour les producteurs du fait que les commerçants imposaient leurs prix, la non maîtrise des techniques culturales par les producteurs, les difficultés d'acquisition des semences par les producteurs en période de semis, l'utilisation d'engrais non appropriés, le manque d'organisation pour défendre les intérêts des acteurs de la filière dans les structures étatiques, le manque de débouchés fiables des produits séchés et surtout, la difficile acquisition des intrants (engrais) par les producteurs.
Objectifs	Les objectifs de l'interprofession sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le revenu tiré de la production, de la transformation et de la commercialisation de l'échalote/ oignon, d'ail et de ses sous-produits, • Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des organisations de producteurs, transformateurs et commerçants d'échalote / oignon et de l'ail.
Missions	Unis au sein de l'IFEQ-Mali, les productrices et producteurs ainsi que les commerçantes et les commerçants d'échalotes, d'oignons et ail du Mali travaillent à l'essor de la filière et à l'amélioration de leurs revenus. L'IFEQ-Mali ambitionne d'assurer un approvisionnement efficace des marchés intérieurs et extérieurs avec des produits recherchés par les consommateurs tant pour leur qualité que pour leurs attributs distinctifs.
Compositions (acteurs et familles professionnelles).	L'OIP est composée de deux familles professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> • la famille des producteurs et des transformateurs • la famille des commerçants. Chaque famille est composée d'acteurs à la base (sociétés coopératives, associations, unions, fédérations) qui sont représentés par les délégués à l'assemblée générale.
Organisation interne.	L'interprofession oignon/échalote organise des rencontres statutaires à travers l'AG, le CA et le comité de surveillance (CS). L'assemblée est composée de 40 délégués dont 20 pour chaque famille professionnelle. L'interprofession organise la campagne de production et commercialisation, la bourse nationale de semences d'échalote / oignon et ail. La mobilisation des acteurs se fait à travers les activités d'information et de sensibilisation pour la promotion de la dite filière.

<p>Mode de prise des décisions.</p>	<p>Le processus de prise de décision est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La tenue des rencontre statutaires de la base au sommet (les OP de base jusqu'au niveau de l'Assemblée Générale). • Le Conseil d'Administration qui est l'émanation des différentes structures pilote les activités annuelles à travers les agents techniques. • L'assemblée générale se tient annuellement. Les décisions sont prises par voie de vote à la majorité des 2 /3 (voir statut et règlement intérieur)
<p>Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat.</p>	<p>L'état est représenté à travers ses services déconcentrés dans les rencontres statutaires.</p>
<p>Principales activités réalisées.</p>	<p>Les principales activités réalisées par l'interprofession oignon/échalote sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et la tenue des rencontres statutaires ; • Les missions d'information et de sensibilisation des acteurs membres et non membres à la base en vue de leur adhésion ; • Le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et institutionnelles des membres à travers des sessions de formations; • L'organisation et la tenue de bourses nationales de semences d'échalote, d'oignon et d'ail ; • L'organisation des veilles commerciales en vue de mieux informer les acteurs de la filière sur les différents prix des marchés dans des marchés de production et de consommation de référence ; • L'organisation de voyage d'échange d'expérience au Niger ; • L'organisation des ateliers de planification et des bilans de campagne de production et de commercialisation ; • La participation à des rencontres, foires et bourses ; • La tenue régulière des rencontres statutaires
<p>Financement.</p>	<p>La structure a bénéficié d'un financement du FCD (Fonds Canadien pour le Développement) pour une période de trois ans. Les autres partenaires ont appuyé en finançant les rencontres statutaires, les renforcements de capacité des OP et des élus.</p> <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme compétitivité et diversification agricoles (PCDA) - Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA) - Agriprofocus - Jègè ni Jaba, - Eléphant Vert - FéréDjiara
<p>Perspectives.</p>	<p>Les différentes perspectives s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autonomisation de l'IFEO-Mali ; - l'autofinancement de l'IFEO ; - la représentation et la défense des intérêts des acteurs dans toutes les intenses ; - l'organisation annuelle des bourses ; - la facilité l'acquisition des intrants aux producteurs ; - la négociation des prix plus avantageux pour les acteurs ; - la participation à des foires, rencontres au niveau national, sous – régional et international ; - l'ouverture d'un site internet ; - la diversification du partenariat ; - la facilitation de l'accès de crédit aux membres pour l'achat d'intrants (engrais, semences) ; - la mise en place d'infrastructures de conservation et de transformation d'échalote/oignon, d'équipements et de fond de roulement pour la transformation ;

	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure opérationnalisation du pôle de centralisation de Niono mis en place par le PCDA avec 15 magasins d'une capacité de 20 tonnes par magasins, - la facilitation de l'écoulement des produits en trouvant des marchés potentiels pour les acteurs ; - l'organisation des veilles commerciales pour mieux informer les acteurs sur les prix de produits dans les différents marchés.
--	---

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	Il a été procédé à des missions d'information et de sensibilisation des acteurs de la filière, à la création des OP là où il en n'existait pas, au renforcement de capacité, à la mise à jour des documents administratifs de certaines OP, à la mise en place des organes dirigeants à différents niveaux et des textes réglementaires.
	Principales actions	Renforcement de capacité des acteurs de la filière.
	Appuis	Formation, information, dotation de certaines OP en matériels de travail organisation des visites d'échange ; facilitation de l'accès aux intrants.
	Services et modalités de leur mise en œuvre	Renforcement de capacités à travers des missions de terrain et des sessions de formations
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<p>Les principaux résultats sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la compréhension des textes réglementaires et leur application, - la mise en application des techniques culturelles enseignées, - la présentation des produits de qualité dans leurs localités etc <p>Le niveau élevé de compréhension des acteurs dans les rencontres a contribué à l'atteinte de ces résultats. Toutefois, les attentes des acteurs demeurent en termes d'accès à des intrants appropriés.</p>	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)		
Leçons à tirer	<p>L'ensemble des actions menées ont contribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un engouement élevé des acteurs - Une plus professionnalisation des acteurs - Un niveau élevé dans les débats entre les acteurs et lors des rencontres avec les partenaires - Un niveau d'engagement élevé des élus dans l'accomplissement de leur mission. 	

**LES ORGANISATIONS
INTERPROFESSIONNELLES AU NIGER**

Nos sincères remerciements à Patrick DELMAS et Aïssa KIMBA du RECA au Niger pour leurs contributions et la facilitation de la mise en contact avec les OIP au Niger.

NIGER

Nom de l'OIP	Interprofession de la Filière Bétail, Viande, Cuirs et Peaux
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Bello Doua (Président) +00 227 96293661
Localisation du siège	2 chevaux garage, dernier cassis (Niamey, Niger)
Pays / Région	Niger
Filière(s) concernée(s)	Bétail, viande, cuirs et peaux (BVCP)
Date de création	Décembre 2013
Statut juridique	Interprofession
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	La mise en place de l'interprofession BVCP fait suite à un processus de deux ans mené dans le cadre du Projet de Développement des Exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX) négocié par l'Etat nigérien. Ce projet, financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA), repose sur une approche stratégique basée sur deux axes principaux : l'approche chaîne d'approvisionnement (Supply chain) et le partenariat public-privé. Dans ce cadre, l'Agence d'Exécution (AGEX) BVCP a été confié au groupement dirigé par CA 17 International (France) en association avec BUNICER (Niger) et la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime (France) avec pour missions 1) Organiser et structurer l'interprofession de la filière BVCP ; 2) Renforcer les capacités des Opérateurs de la Filière (OF) ; 3) Elaborer des dossiers de sous projets pour le compte des Opérateurs de la Filière et accompagner la mise en œuvre de ces sous projets.
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la concertation entre les différents acteurs des maillons de la filière BVCP afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre eux, la communication et les échanges ; - Promouvoir et gérer les accords interprofessionnels entre les différents acteurs des maillons de la filière BVCP ; - Promouvoir et garantir la qualité des produits de la filière BVCP et la création de labels ; - Représenter et défendre les intérêts de la filière BVCP ; - Participer à la production et à la diffusion des informations stratégiques et statistiques sur la filière BVCP ; - Assurer la veille concurrentielle et technologique au niveau interne et international ; - Participer à la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de promotion de la filière BVCP ; - Développer des procédures simples et des propositions de taxation, d'accès aux produits financiers et aux approvisionnements et intrants ; - Assurer le renforcement des capacités des acteurs de la filière BVCP et la définition de curricula-métiers ; - Gérer l'interface entre l'Etat et les acteurs directs de la filière BVCP ; - Développer le partenariat avec toute institution nationale ou internationale œuvrant pour la promotion de la filière BVCP.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs de bétail ; - Les fournisseurs, transformateurs et commerçants.
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> - L'association nationale des producteurs de bétail (ANPB) regroupant les huit collèges régionaux des producteurs de bétail (une par région) - L'association nationale des fournisseurs, transformateurs et commerçants (ANFTC) regroupant les huit collèges régionaux des fournisseurs, transformateurs et commerçants (une par région) - Huit cadres de concertations interprofessionnels (une par région)

NIGER

Mode de prise des décisions	<ul style="list-style-type: none"> - Une assemblée générale annuelle - Un Conseil d'Administration (CA) constitué de 24 personnes (3 délégués par région) - Un bureau exécutif de 12 personnes choisies au sein du CA
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Délégation d'un SP par l'Etat - Mise à disposition de locaux pour le bureau - Appui pour l'obtention de projets auprès des partenaires financiers
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - Etude sur la stratégie d'autofinancement de l'interprofession - Définition et mise en œuvre du POS 2014-2013 - Formation pour le renforcement des capacités des différents acteurs - Missions de prospection pour la recherche des marchés et l'amélioration des techniques de transformation - Diminution du prix de vente aux consommateurs de la viande bovine suite aux concertations au sein de l'interprofession
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisation par famille d'acteurs (1 600 000 FCFA) - Appui du PRODEX
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la stratégie d'autofinancement définie - Partenariat avec des pays de la sous-région ouest africaine sur le volet informations sur les marchés - Mise en place de comptoirs de vente pour faciliter es transactions - Développement de la capacité des abattoirs en volume et qualité pour la conquête de nouveaux marchés - Développement d'un partenariat avec les communes pour la construction de nouveaux marchés à bétail - Production d'aliment bétail et de développement de l'embouche bovine

NIGER

Nom de l'OIP	Interprofession de la Filière Oignon
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Mamoudou Tahirou (Secrétaire Général) +00 227 96 57 63 77 / mamoudou.tahirou@yahoo.com
Localisation du siège	(Niamey, Niger)
Pays / Région	Niger
Filière(s) concernée(s)	Oignon
Date de création	Décembre 2013
Statut juridique	Interprofession
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	La mise en place de l'interprofession Oignon fait suite à un processus de deux ans mené dans le cadre du Projet de Développement des Exportations et des marchés agro-sylvo-pastoraux (PRODEX) négocié par l'Etat nigérien. Un crédit a été négocié par l'Etat nigérien auprès de la banque mondiale. Ce projet, financé par l'Association Internationale pour le Développement (IDA), repose sur une approche stratégique basée sur deux axes principaux : l'approche chaîne d'approvisionnement (Supply chain) et le partenariat public-privé.
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter et défendre les intérêts de la filière oignon - développer et viabiliser les outils et fonctions communs clés de promotion de la filière relatifs à la recherche, la formation et à l'appui/conseil, la simplification des procédures, la proposition de taxation, l'accès aux produits financiers, - promouvoir et gérer les accords interprofessionnels entre les différentes professions de la filière oignon du Niger (contractualisation, suivi des contrats et des transactions, définition d'un cahier des charges et d'un code de conduite sur les prix et la qualité...); - promouvoir les produits (semences, issus de la transformation) de la filière oignon au niveau national et international et garantir leur qualité oignon du Niger, la création et gestion des labels; - développer la concertation entre les différentes professions de la filière oignon du Niger afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre elles, la communication et les échanges; - centraliser, traiter et diffuser d'une part les informations stratégiques sur la filière oignon et d'autre part, les informations statistiques sur les membres et les données permettant de suivre les effets/impacts.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs d'oignons; - Les transformateurs; - Les commerçants.
Organisation interne	<p>Dans les 8 régions du Niger</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association professionnelle des producteurs d'oignons du Niger (APPON) regroupant les huit collèges régionaux des producteurs d'oignons (une par région) - L'association professionnelle des transformateurs d'oignons du Niger (APTON) regroupant les huit collèges régionaux des transformateurs d'oignons (une par région) - L'association professionnelle des commerçants d'oignons du Niger (APCON) regroupant les huit collèges régionaux des commerçants d'oignons (une par région)
Mode de prise des décisions	<ul style="list-style-type: none"> - Une assemblée générale annuelle - Un Conseil d'Administration (CA) constitué de 12 personnes (4 par famille d'acteurs) - Un bureau exécutif composé de 6 membres (2 par famille d'acteurs) choisis au sein du CA - Un comité de contrôle constitué de 3 membres (un par

NIGER

	maillon)
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- Délégation d'un SP par l'Etat- Participation au processus de négociation avec les partenaires financiers
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec la base pour l'uniformisation des prix au sein des comptoirs de commercialisation des oignons- Mise en place d'un système de traçabilité des marchandises via des bons d'enlèvements et permettant d'éviter les tracasseries routières (reconnaissance légale)- Sensibilisation des producteurs- Elaboration d'un mode de conditionnement plus rentable pour les commerçants (sac en filet)
Financement	<ul style="list-style-type: none">- Cotisation par région (70 000 FCFA)- Appui du PRODEX
Perspectives	<ul style="list-style-type: none">- Communication avec la base pour l'élargissement de l'interprofession- Exploration de nouveaux marchés pour augmenter les ventes

LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES AU SENEGAL

Le Sénégal a connu une importante dynamique autour des organisations interprofessionnelles dans les années 1990-2000. En effet, plusieurs interprofessions y ont joué un important rôle, concourant à une meilleure organisation des acteurs au sein des filières et au renforcement de leurs activités. Il s'agit notamment des interprofessions sur les filières de la tomate industrielle, du riz,....Cependant, depuis quelques années, on note un essoufflement de cette dynamique au Sénégal. Certes, de nombreuses OIP existent mais parfois seulement « de nom ». Ces structures rencontrent de nombreuses difficultés à se conformer, dans leur organisation et leur mode de fonctionnement, aux articles relatifs aux interprofessions de la Loi d'Orientation Agricole Sylvo-Pastorale du Sénégal, adoptée en 2004. Dans ce contexte, des actions sont menées pour la redynamisation des interprofessions existantes par exemple sur les filières aviculture (IPAS), bétail/viande (ANPROVBS), oignon (IPOS), pêche (CONIPAS), pomme de terre (IPDT), tomate (CNCFTI) et riz (CIRIZ). D'autres interprofessions sont en cours de création sur les filières anacarde, banane, lait et maïs.

Le concept d'OIP est appelé au Sénégal « Organisation Interprofessionnelle Agricole » (OIA) conformément à la loi 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP). La création de ces OIP/OIA a donc (i) la LOASP comme cadre légal, (ii) le Programme d'accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS) est son cadre programmatique, et (iii) la lettre de mission du Ministère délégué à l'Accompagnement et à la Mutualisation des Organisations paysannes en spécifie le référentiel institutionnel. A ce jour, il n'y a pas encore officiellement d'OIP/OIA légalement constitué au regard de la LOASP.

S'inspirant du décret 2008-1260 du 10 novembre 2008 au Sénégal portant reconnaissance, organisation et fonctionnement des OIA, la démarche de création de ces organisations est participative, inclusive et responsabilisant avec les acteurs des chaînes de valeur au cœur du processus. Les OIP/OIA sont organisées en i) collèges ou familles professionnelles qui en sont les organes consultatifs ; ii) Assemblée Générale, Conseil d'Administration et Bureau Exécutif qui sont les organes statutaires ; iii) Secrétariat exécutif (SE), composé d'un personnel salarié, qui est l'entité de gestion. L'article 25 de la LOASP édicte le principe fondateur de l'armature organisationnelle de l'OIP/OIA en évoquant les collèges ou maillons ou encore familles professionnelles que sont la production, la transformation et la commercialisation. Alors que le décret 2008-1260 est le cadre réglementaire qui encadre le mode d'organisation des OIP/OIA. Les OIP/OIA sont considérées comme des associations, de type droit privé. Cependant, il est prévu qu'elles négocient et signent avec l'Etat des accords-cadres pouvant être considérés comme des contrats-programmes avec des engagements synallagmatiques. L'Etat applique ainsi le contrôle de légalité et/ou d'opportunité de ces OIP/OIA soit a priori, soit a posteriori. Il est le garant du service public dont il peut faire délégation aux OIP/OIA dans le cadre d'un contrat-programme.

SENEGAL

Le FNDASP, institué par la LOASP en son article 72, est le mécanisme de financement des OIP/OIA par et pour eux-mêmes. Il est chargé de financer l'accompagnement et l'appui-conseil du processus de structuration et de gouvernance de ces OIP/OIA. Le Fonds finance les projets de services agricoles de ces OIP/OIA, notamment la recherche, la formation, le conseil agricole et l'appui institutionnel. Le FNDASP, de par sa fonction de structurant de processus organisationnels, est donc le moteur de la création, de l'organisation, du fonctionnement... bref de la viabilité des OIP/OIA car devant être financé par et pour les acteurs de ces filières via des prélèvements communément appelés cotisations volontaires obligatoires. Le FNDASP est le bras financier des OIP/OIA pour les projets de services agricoles dont la structuration et la gouvernance. Il sert de hub financier pour loger les comptes dédiés ouverts par et pour l'OIP/OIA. Toutefois les OIP/OIA ont comme sources les droits d'adhésion, les cotisations annuelles, les contributions de l'Etat et des PTF, les dons et legs conformément à la législation.

Nos sincères remerciements à Malick LO et Simon NDENE du Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) au Sénégal pour leurs contributions et la facilitation de la mise en contact avec les OIP au Sénégal.

SENEGAL

Nom de l'OIP	Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Président : DIENG Ablaye 00 221 771039407 tomatecomite@yahoo.fr
Localisation du siège	Dagana
Pays / Région	Sénégal (Saint Louis)
Filière(s) concernée(s)	Tomate industrielle
Date de création	1995
Statut juridique	GIE
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>La mise en place du Comité de Coordination de la filière tomate industrielle ancienne intervient suite à la dévaluation du francs CFA et à la libéralisation de l'importation du triple concentré de tomate au Sénégal. A partir de 1994, les producteurs ont senti la nécessité de s'organiser en Comité de Défense de leurs Intérêts. Même son de cloche chez les industriels de l'époque (SOCAS, SNTI), qui, dans leur lettre du 18/08/1994 font savoir à l'Etat qu'avec la libéralisation de l'importation du triple concentré de tomate, ils ne pouvaient s'engager à absorber la production nationale.</p> <p>En 1995, le comité est ouvert à d'autres acteurs de la filière (CNCAS, fournisseurs, recherche) puis renommé Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI).</p> <p>En 1997, suite au boycott de la filière par les producteurs insatisfaits du prix payé par la SOCAS, le comité prend de l'importance et joue un rôle majeur dans l'organisation de la filière.</p>
Objectifs et Missions	<p>Les principaux objectifs et missions du CNCFTI sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la superficie à cultiver (gestion de l'offre et des contrats) • Créer des revenus substantiels et durables pour 15 000 producteurs • Produire du concentré de tomate de bonne qualité et à des prix compétitifs • Arbitrer la fixation du prix au producteur • Faire des appels d'offre pour l'achat groupé des intrants • Défendre et représenter les intérêts de la filière
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Les acteurs de l'interprofession tomate sont regroupés en deux principales catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les partenaires stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Collège des producteurs (environ 15 000 membres regroupés en structures associatives : unions et GIE) ▪ Le Collège des industriels et transformateurs: SOCAS (partenaire historique), AGROLINE depuis 2011 et TAKAMOUL FOOD depuis 2012 ➤ Les partenaires associés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Collège des institutions financières: CNCAS ▪ Le Collège des institutions publiques: DRDR, SAED, ANCAR, ISRA, ▪ Le Collège des fournisseurs (intrants et matériels agricoles), des transporteurs et des prestataires de services
Organisation interne et système de représentation	<ul style="list-style-type: none"> - Une Assemblée Générale (réunion tous les 3 ans): 53 membres dont 40 producteurs, 4 industriels, 3 du CNCAS et 6 des institutions publiques. - Un Conseil d'Administration de 26 membres dont 14 producteurs, 4 industriels, 2 du CNCAS et 6 des institutions publiques. - Le Bureau Exécutif composé de producteurs (02 membres par OP) et d'industriels (02 membres par Industriel) - Le Comité de suivi des campagnes - Le Comité de suivi des tracteurs
Mode de prise des décisions	<p>Le principal mode de prise de décision est la concertation. plus spécifiquement, la négociation du contrat se fait uniquement entre les producteurs et l'industriel, sur la base d'un projet de contrat remis préalablement aux producteurs par l'industriel.</p> <p>Les décisions sont prises en réunion, avec des représentants de la SOCAS,</p>

SENEGAL

	des producteurs, de la banque, la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal, de ses vallées et de la Falémé), les fournisseurs, etc.
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	Les relations entre l'Etat et le CNCFTI sont très fortes et se matérialisent par : - La présence au sein du CNCFTI d'un collège représentant les institutions publiques qui est la SAED à qui est confié le Secrétariat général du CNCFTI - Une collaboration avec les différents ministères.
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le renforcement des capacités techniques des producteurs avec le renforcement de l'encadrement technique des producteurs, tant par la SOCAS que la SAED. Les évaluations périodiques en cours de campagne prennent en compte tous les aspects liés au déroulement de la campagne (accès au crédit, approvisionnement en intrants, gestion de l'eau, itinéraire technique, commercialisation) ; ➤ La recherche-développement (variétés, engrais et produits phytosanitaires) et l'achat des intrants (pesticides et engrais) sur appels d'offres ➤ La mise en place, le suivi –évaluation et bilan de campagne ➤ Le financement de la campagne assuré intégralement par la Caisse Nationale de crédit Agricole et les Mutuelles de crédit
Financement	Un prélèvement est opéré sur la commercialisation à raison de 1 FCFA/kg (producteur = 0,5 FCFA/kg et agro-industriel = 0,5 FCFA/kg)
Perspectives	Les principales perspectives sont : - L'accroissement des emblavures (superficies cultivées) en tomate - L'installation d'autres industriels dans la Vallée - L'acquisition de parc automobile par le CNCFTI pour le transport de la tomate - La diversification des sources de financement des campagnes de production de la tomate industrielle

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	La négociation des contrats d'achat
	Principales actions	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des producteurs sur les quantités, la qualité et les délais - Engagement des industriels à acheter les produits au prix négocié - Crédit de campagne auprès de la CNCAS accordé aux producteurs grâce au contrat négocié - Remboursement des crédits directement par prélèvement lors des ventes à l'industriel.
	Appuis	<ul style="list-style-type: none"> - CNCAS pour l'accès aux crédits - SAED (appui étatique)
	Services et modalités de leur mise en œuvre	
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résultat : une « Succes story » - Augmentation des superficies sous contrat de 700 ha en 1993 à 3000 ha aujourd'hui - Augmentation de la production de 200 T de tomates fraîches en 1969 à 75 000 T en 2012 - Augmentation des prix d'achat aux producteurs de 17FCFA/kg en 1995 à 52 FCFA/kg en 2012 ➤ Facteurs de succès - L'esprit de dialogue et de concertation au sein du CNCFTI - La présence services agricoles (SAED) et des services de 	

SENEGAL

	recherche (ISRA) dans la Vallée - La disponibilité de référentiels techniques (fiche technique de production) - La disponibilité de crédits de campagne (CNCAS)
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	Les effets positifs avec : <ul style="list-style-type: none">- Le passage de l'utilisation des produits phytosanitaires simples au ternaires- L'utilisation de bio-pesticides (deux produits naturels utilisés et respectueux de l'environnement, Biocarex et Suneem)- L'utilisation de variétés de tomate hybrides- L'utilisation d'engrais foliaires Des difficultés persistantes avec : <ul style="list-style-type: none">- La fraude sur le double concentré de tomate et l'importation du triple concentré de tomate- Le manque de magasins de stockage- La cherté des intrants agricoles (semences, DAP, etc.)
Leçons à tirer	L'union fait la force

SENEGAL

Nom de l'OIP	Interprofession de l'Oignon du Sénégal (IPOS)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Mamadou Diamyodi BA (Président) 00 221 77 643 97 13 mamadoudiamyodiba@gmail.com
Localisation du siège	Inexistence d'un siège fixe
Pays / Région	Sénégal
Filière(s) concernée(s)	Oignon
Date de création	2014
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>L'oignon, première culture maraichère au Sénégal, est essentiellement produit dans deux zones : les Niayes et la Vallée du fleuve Sénégal. La forte concurrence avec les produits importés a entraîné des problèmes d'écoulement de la production locale et une forte baisse des prix payés aux producteurs.</p> <p>C'est en vue de résoudre ces problèmes rencontrés par les acteurs sur la filière qu'a été mis en place en 2003, un cadre de concertation et de suivi de la filière oignon par l'Agence de régulation des marchés (ARM) du Sénégal. Ce cadre regroupait les acteurs de la filière et les services techniques de l'Etat en vue de réguler la concurrence entre l'oignon importé et local. Résultat : depuis 2003, plusieurs décisions de suspension des importations d'oignons sont prises à travers ce cadre de concertation, en relation avec les pouvoirs publics.</p> <p>Toutefois, des difficultés de structuration de ce cadre de concertation ont mis en exergue, la nécessité de renforcer la structuration et la gouvernance de l'Interprofession oignon. C'est ainsi que depuis 2014, des actions sont menées avec l'appui du FNDASP, ayant abouti à la création de l'Interprofession Oignon (IPOS).</p>
Objectifs et Missions	
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>L'interprofession est composée de trois catégories d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les producteurs avec l'Organisation des Producteurs d'oignons de la Vallée (l'APOV), l'Association des Unions des maraîchers des Niayes (AUMN) et l'Association nationale pour le Développement de l'horticulture (ANDH) - les commerçants (les grossistes et les intermédiaires) - les importateurs avec l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS)
Organisation interne	
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises par une Assemblée Générale ou par le Bureau exécutif sous forme de réunion de ses membres
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	Association reconnue par l'Etat, elle tient des réunions avec l'Etat selon son calendrier
Principales activités réalisées	<ul style="list-style-type: none"> - La négociation avec l'Etat pour la vente des produits locaux après récolte avant la vente de l'oignon importé - Les formations
Financement	En recherche
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le retard d'approvisionnement en semences et en engrais lors de la campagne - Etre en mesure de conserver les récoltes, une partie des stocks pourrissant faute de moyens de conservation

SENEGAL

Nom de l'OIP	Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Mr Samba GUEYE (Président) 00 221 776348467 conipas11@gmail.com
Localisation du siège	Quai de pêche de Hann
Pays / Région	Sénégal
Filière(s) concernée(s)	Pêche
Date de création	2003
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Au Sénégal, il existe de multiples organisations de pêcheurs, mareyeurs et de femmes transformatrices ou micromareyeuses. Dans ce contexte, les professionnels de la pêche artisanale ont vu la nécessité d'avoir un cadre de concertation afin de parler d'une seule voix face aux autorités de la pêche et d'être l'interlocuteur principal face aux autorités. De même, en se retrouvant dans un même cadre, ils pourraient ensemble trouver des solutions à leurs préoccupations, bien que chacune des différentes organisations puissent toujours mener ses propres activités de développement. Cette initiative a également bénéficié du soutien du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR).</p> <p>A partir de 2002, les acteurs de la filière ont sollicité l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) pour un appui à la démarche de création d'une interprofession des acteurs du secteur de la pêche artisanale. Cet appui a abouti à la création du Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS) en Août 2003.</p>
Objectifs et Missions	<p>Le CONIPAS a pour vocation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Servir de cadre de concertation où tous les acteurs réfléchissent et apportent des solutions aux problèmes de la filière - Jouer le rôle d'interface, entre les différents acteurs du secteur, la tutelle, et tous les autres partenaires. - Favoriser une gestion concertée de la pêche artisanale au Sénégal - Défendre au besoin les intérêts des membres dans le cadre d'une participation responsable et de qualité, dans le processus du dialogue politique dans le secteur
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Les principales familles composant le CONIPAS sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pêcheurs - Les mareyeurs - Les femmes transformatrices et micro mareyeuses
Organisation interne et système de représentation	<ul style="list-style-type: none"> - Une Assemblée Générale - Un bureau national - Un Conseil d'Administration constitué de 8 OP de dimensions nationales
Mode de prise des décisions	Les prises de décision au sein du CONIPAS se font de façon consensuelle.
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	Le CONIPAS se veut être un cadre autonome ne regroupant que les professionnels issus des OP membres. La concertation avec l'Etat est libre et se fait de manière régulière sur demande d'une des parties.
Principales activités réalisées	<p>Les principales activités réalisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement pour la mise en place des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (2004) - La facilitation de la signature de l'accord de pêche Sénégal – Mauritanie (2007/2008)
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Les cotisations des membres - Les subventions des partenaires

Perspectives	Regrouper l'ensemble des OP du secteur de la pêche artisanale pour parler et agir d'une seule et même voix.
---------------------	---

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	La mise en place de cellules zonales
	Principales actions	<ul style="list-style-type: none"> - Des réunions et des rencontres de sensibilisation avec les professionnels à la base - Le renforcement des capacités des leaders pour une bonne représentativité du cadre - Des Assemblées générales avec la mise en place de cellules locales
	Appuis	
	Services et modalités de leur mise en œuvre	
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure communication avec les membres à la base - La création d'une nouvelle dynamique dans le dispositif organisationnel au niveau local, régional et national 	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne écoute au niveau de l'administration des pêches qui considère le CONIPAS comme le principal interlocuteur. - Des améliorations dans le lobbying et le plaidoyer 	
Leçons à tirer	La communication entre la base et le sommet est essentielle pour la survie de l'organisation, ce qui à un moment de la vie de l'organisation a beaucoup manqué.	

SENEGAL

Nom de l'OIP	Comité Ad Hoc de l'Interprofession Laitière du Sénégal
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Ousmane NDIAYE 00 221 775348147/ 00221 70 891 33 56 papgsn@gmail.com
Localisation du siège	Direction de l'Elevage en face Hôpital FANN/ Dakar
Pays / Région	Sénégal
Filière(s) concernée(s)	lait
Date de création	15 Aout 2015
Statut juridique	Comité Ad Hoc (Processus de mise en place de l'Interprofession en cours de réalisation)
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Le gouvernement du Sénégal a décidé de placer notre pays sous la rampe de l'Emergence à travers le PSE dont l'objectif général vise le développement d'activités économiques et l'amélioration des facteurs de base de la compétitivité par des filières à fort potentiel de valeur ajoutée. Un des préalables à l'atteinte de cet objectif est la création de conditions d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs productifs de manière à impulser à l'économie nationale un rythme de croissance positif et durable, à réduire le volume des importations de denrées, à relever le défi de la sécurité alimentaire des populations et à renforcer leur résilience. A cet effet, l'organisation des acteurs et le renforcement de leurs capacités constituent un pré requis majeur.</p> <p>Comme la plupart des filières animales, la filière laitière est confrontée à des contraintes au nombre desquelles figure sa faible structuration à l'origine d'une sous-valorisation du disponible en lait occasionnant des pertes importantes. Cette insuffisance organisationnelle constitue une des entraves majeures au développement du sous-secteur de l'Elevage en général et de la filière laitière en particulier. Il s'avérait donc nécessaire de renforcer les initiatives en cours (constitution d'OP Lait) par la mise en place d'un cadre fédérateur capable d'impulser et de soutenir la dynamique de croissance de la filière liée à son potentiel.</p> <p>De ce fait, les acteurs et professionnels de la filière lait en partenariat avec le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ont décidé de s'investir dans le chantier de la structuration de la filière laitière, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), afin d'aider à circonscrire les contraintes et d'impulser le développement de la filière à travers une approche chaîne de valeurs.</p> <p>Ainsi, le 15 Aout 2015, les acteurs et professionnels de la filière lait (OP et Industriels) se sont retrouvés à la salle de conférence du Ministère de l'Elevage et des Productions pour mettre en place un Comité Ad Hoc dont la mission est de conduire le processus de mise en place d'une Interprofession Laitière au Sénégal.</p>
Objectifs et Missions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un cadre fédérateur de l'ensemble des acteurs de la filière laitière du Sénégal (Producteurs, Objectifs du Comité : Collecteurs, Transformateurs et Distributeurs). ➤ Mission : Le Comité Ad Hoc de l'Interprofession Laitière a pour mission de conduire le processus de mise en place d'une interprofession laitière représentative de l'ensemble des acteurs exerçant sur les différents maillons de la chaîne de valeur lait au Sénégal.
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Le Comité Ad Hoc chargé de conduire le processus de mise en place de l'interprofession laitière du Sénégal implique plusieurs familles professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Trois Organisations Professionnelles (OP) Nationales de la filière lait. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - La Fédération Nationale des Acteurs de la Filière Lait local du Sénégal (FENAFILS).

SENEGAL

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Directoire National des Femmes de l'Elevage du Sénégal (DINFEL). - Fédération des Eleveurs Indépendants et Transformateurs Laitiers du Sénégal (FEITLS). ➤ Quatre Organisations Professionnelles (OP) Régionales de la filière lait. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - L'Association Nationale pour l'Intensification de la Production laitière du Sénégal (ANIPL) des régions de Dakar/Thiès - Plateforme des Acteurs de la Filière Lait local de la Région de Kaolack (PAFILKA) - Interprofession des Acteurs de la Filière Lait Local (IAFIL) de la région de Kolda. - Association Régionale des Eleveurs Laitiers de la filière Caprine de la région de Fatick (ARECAF). ➤ Une Organisation Professionnelle (OP) Départementale de la filière lait local. Il s'agit de l'Association des Professionnels et Acteurs de la Filière Lait Local du Département de Linguère (APAFIL). ➤ De 04 industriels transformateurs de la filière lait. Il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> - La Société SATREC VITALAIT (transformation de lait en poudre importé) - La Laiterie Du Berger (LDB) de Richard Toll (transformation de lait en poudre importé et lait de vache local) - La Société Mamelles Jaboot (transformation de lait en poudre importé) - La Société Industrielle de l'Agroalimentaire du Sénégal (SIAGRO/KIRENE) qui transforme du lait en poudre importé et du lait de vache local
<p>Organisation interne</p>	<p>Un Comité Ad Hoc est composé de 20 membres issus des OP et des industriels précités.</p> <p>Un bureau du Comité Ad Hoc de l'interprofession laitière composé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Président - Un 1^{er} vice-président - Une 2^e vice-présidente - Un Rapporteur Général - Un Rapporteur Général adjoint
<p>Mode de prise des décisions</p>	<p>Le Comité Ad Hoc de l'Interprofession Laitière du Sénégal dispose d'un plan d'actions. Les décisions sont prises lors des réunions de coordination ou lors des ateliers d'échange.</p>
<p>Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat</p>	<p>L'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Elevage et des Productions Animale (MEPA) est un partenaire privilégié du Comité Ad Hoc de l'Interprofession laitière du Sénégal.</p> <p>L'atelier de lancement du processus a eu lieu à la Salle de Conférence du Ministère de l'Elevage. Il a été présidé par le Secrétaire Général du Ministère en présence du représentant du Bureau d'Orientation et de Suivi du Plan Sénégal Emergent BOS/PSE (Présidence) de du président de la Grappe Elevage et Productions Animales de la Stratégie de la Croissance Accélérée /SCA (Primature) et de d'autres partenaires au développement.</p> <p>Les représentants des différentes structures de l'Etat partenaires du Comité ad Hoc Lait participent également aux rencontres organisées dans le cadre de la conduite de notre plan d'actions.</p>
<p>Principales activités réalisées</p>	<p>Les principales activités réalisées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier de lancement du processus de mise en place de l'interprofession - Un atelier d'élaboration du plan d'actions et du budget - Des réunions trimestrielles de coordination

SENEGAL

	<ul style="list-style-type: none"> - Un atelier de partage du processus de structuration d'une filière agricole - Un atelier de partage du cadre réglementaire et du décret d'application de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) - Un atelier de pré-identification des acteurs de la filière laitière au niveau national - Une tournée nationale d'information et de sensibilisation des acteurs de la filière lait sur la nécessité de mise en place d'une interprofession laitière au Sénégal (cette tournée s'est déroulée dans les 14 régions du pays). <p>Une étude sur les états des lieux, l'identification et la caractérisation des organisations de producteurs, collecteurs, transformateurs et distributeurs de lait est en cours de réalisation.</p>
Financement	<p>Les principaux financements sont issus de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fond National pour le Développement Agro-Sylvo-Pastoral (FNDASP) - Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) pour un montant de 10 300 000 F CFA - Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) pour un montant de 2 500 000 FCFA - L'ONG ENDA ENERGIE à travers son projet PROGRE LAIT pour un montant de 500 000 FCFA - Le Comité Ad Hoc de l'Interprofession Lait (membres du secteur privé laitier) pour une participation de 1 000 000 FCFA
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> - L'atelier de partage sur l'étude ELICOP et du schéma de structuration des acteurs de la filière laitière du Sénégal - L'atelier de mise en place des différents collèges (Producteurs, Collecteurs, Transformateurs et Distributeurs) ; - L'élaboration des textes réglementaires (statuts, règlement intérieur, manuel de procédures administratives et financières) ; - L'organisation de l'Assemblée Générale (AG) de l'Association de l'Interprofession laitière du Sénégal ; - L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Développement Stratégique (PDS) de la filière laitière du Sénégal.

Nom de l'OIP	Comité National Interprofessionnel de la filière du riz Local (CIRIZ)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	Ousseynou NDIAYE (Président) 00 221 7752281
Localisation du siège	Ndiaye (locaux du CIFA)
Pays / Région	Sénégal (Vallée du fleuve Sénégal et aux autres zones productrices de riz)
Filière(s) concernée(s)	Riz local
Date de création	1998
Statut juridique	
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	<p>Au Sénégal, le riz est une filière présentant plusieurs enjeux majeurs : i) il occupe une place centrale dans l'alimentation des populations tant en milieu urbain que rural ; ii) il constitue une des principales activités agricoles dans plusieurs zones rurales et contribue significativement aux revenus des ménages ruraux ; iii) de nombreux acteurs privés sont impliqués dans la filière : fournisseurs d'intrants et d'équipements agricoles, transformateurs/riziers, commerçants, banque,... Du fait de cette place stratégique de la culture du riz au niveau national, naît de nombreuses tensions au sein de la filière entre les stratégies d'importations élaborées par l'Etat et les commerçants importateurs pour combler le déficit de production nationale qui n'arrive pas à couvrir les besoins des consommateurs (tant en qualité qu'en quantité) et la volonté de développer la filière rizicole sénégalaise.</p> <p>Avant 1994, la SAED et la SODAGRI, démembrements de l'Etat, fournissaient tous les services aux agriculteurs : formation technique, crédit de campagne et d'équipement, fourniture intrants, travaux culturels, gestion de l'eau, collecte, transformation, commercialisation du riz. En 1994, le désengagement de l'Etat et la libéralisation des filières entraînent le désengagement de la SAED de l'achat, de la transformation et de la commercialisation du riz paddy en 1994 ; le désengagement de la CPSP de l'importation et de la distribution du riz au profit du secteur privé en 1995 ; la suppression de tous les prix administrés du riz paddy et du riz blanc.</p> <p>S'en suivent des problèmes majeurs que sont la difficulté de commercialisation du riz local auxquelles faisaient face les différents acteurs de la filière (producteurs, riziers,..) face aux importants volumes de riz brisé importé entraînant une forte concurrence avec les produits locaux. C'est dans ce contexte que des négociations ont été menées entre les différents acteurs et qu'est née l'idée de la création du CIRIZ (Comité Interprofessionnel de la filière Riz). Au départ, cette initiative a été surtout encouragée par l'Etat. Les commerçants étaient moins impliqués car ne faisant pas face à des difficultés d'écoulement.</p> <p>Suite à des problèmes d'organisation et de conflits d'intérêt interne dans les années 2000 qui a ralenti la dynamique au sein du CIRIZ, un processus de réorganisation et de redynamisation a été mis en place en 2012 avec l'appui de SAED/ 3PRD et l'USAID/PCE 1992/93</p>
Objectifs et Missions	<p>Les principaux objectifs et missions du CIRIZ sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des professionnels de la chaîne valeur riz - Promouvoir et sécuriser la production, la transformation et la commercialisation du riz - Coordonner et faciliter les relations au sein de la chaîne de valeur riz et avec les partenaires
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	<p>Le CIRIZ est désormais composé uniquement de 4 collèges de professionnels. Les rôles et responsabilités de chaque collège ont été clarifiés. Le rôle d'accompagnement des structures de l'Etat est désormais plus clair. On note une grande maturité et efficacité dans le fonctionnement des relations d'affaire, et une gestion plus souple et un fonctionnement plus efficace du CIRIZ. Les principales familles composant le CIRIZ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le collège des producteurs composé de représentants des

SENEGAL

	<p>organisations professionnelles des producteurs tant familiaux, privés ou agro entrepreneurs et prenant en compte l'ensemble des zones de production d'une manière plus ou moins représentative de leur importance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le collège des transformateurs et industriels composé des organisations professionnelles des riziers industriels, des artisans décortiqueurs et des entreprises d'importance ayant adhéré à titre individuel d'une manière représentative de leur importance économique et de leur répartition géographique. - Le collège des commerçants et distributeurs de riz composé de l'ensemble des opérateurs impliqués dans le commerce de gros du riz au Sénégal. - Le collège du secteur para-agricole constitué de représentants des fournisseurs d'intrants et équipements et des prestataires de services à la filière riz.
Organisation interne et système de représentation	<p>Les principaux organes du CIRIZ sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Assemblée Générale qui se réunit en Assemblée Générale Ordinaire ou en Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est composée de cinquante (80) délégués répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Collège des Producteurs : 35 délégués ; • Collège des Transformateurs et industriels : 17délégués ; • Collège des Commerçants et Distributeurs : 17délégués ; • Collège des fournisseurs et prestataires de service : 11délégués. - Le Conseil d'Administration composé de 16 membres désignés par et au sein de l'Assemblée Générale des Délégués pour une durée de trois ans renouvelable au maximum deux (2) fois, sachant qu'à chaque renouvellement au moins 1/3 du Conseil d'administration doit être remplacé. La désignation des membres du Conseil d'Administration devra respecter la composition suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 06délégués du collège des producteurs ; • 04délégués du collège des transformateurs ; • 04délégués du collège des commerçants; • 02 délégués des fournisseurs d'intrants, équipements et autres prestataires de services. - Le bureau du Conseil d'Administration qui est élu par l'AG parmi les membres du CA sur proposition du Conseil d'Administration du CIRIZ pour un mandat de trois ans renouvelable une (1) seule fois. Il est composé de 6 membres : le Président (attribué à un Producteur), le Vice-président, le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint doivent être choisis parmi le Collège des transformateurs et des commerçants ; le Trésorier, le Trésorier adjoint qui ne doivent pas être du Collège des producteurs.
Mode de prise des décisions	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les scrutins concernant la gestion courante, chaque délégué présent ou représenté via une procuration signée détient une (1) voix. - Les questions visant des accords professionnels et engageant le fonctionnement de la filière riz ne pourront être prises qu'en Assemblée Générale Extraordinaire et à une majorité des trois quart (3/4) des membres présents
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	
Principales activités réalisées	<p>C'est le CIRIZ qui fixe chaque année le prix de référence du paddy (125 F/kg en 2016). Aujourd'hui il y a une rotation régulière du bureau, parmi d'autres mesures, pour assurer la transparence et une gestion démocratique.</p>
Financement	<p>Les ressources de l'Interprofession se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des droits d'adhésion

SENEGAL

	<ul style="list-style-type: none"> • 10 000 FCFA : Organisation de Producteurs, un artisan décortiqueur ou un commerçant de Base non affiliée à une faitière • 50 000 FCFA : Union ou association Privée locale non affiliée à une faitière • 100 000 FCFA : OP faitières, Organisations professionnelles de transformateurs, commerçants ou secteur para agricole, Sociétés (de production, de transformation, de commerce, de prestation de service) adhérant à titre individuel <p>- des cotisations de ses membres défini au sein de chaque collège de façon à ce que le collège contribue annuellement selon une répartition définie au prorata du nombre de ses délégués participant à l'AG et à raison de 100 000 F par Délégué. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collège des Producteurs : 3 500 000 FCFA • Collège des transformateurs : 1 700 000 FCFA • Collège des commerçants et distributeurs : 1 700 000 FCFA • Collège du secteur para agricole : 1 100 000 FCFA <p>- d'éventuels prélèvements sur un quelconque point de l'activité rizicole décidé aux $\frac{3}{4}$ des votes de l'Assemblée Générale du CIRIZ.</p> <p>- des recettes diverses d'Activités Génératrice de Revenus mises en œuvre par le CIRIZ au profit de ses membres;</p> <p>- des fonds de mise en œuvre de projets de Partenaires Techniques et Financiers concernant la filière rizicole dans sa globalité ;</p> <p>- de subventions ;</p> <p>- et d'une manière générale, des dons, legs et de toutes autres ressources non contraires aux lois et règlements en vigueur.</p>
Perspectives	<p>- Etude de la possibilité de prélèvements sur le paddy et le riz blanc commercialisés pour le financement de l'interprofession.</p>

SENEGAL

Nom de l'OIP	Interprofession Avicole du Sénégal (IPAS)
Personne(s) de contact, fonctions, coordonnées	- Ahmadou Moukhtar MBODJ (Président) 00 221 771585463/ mactar2001@gmail.com - Gora FAYE (SGA) 00221 774437993/ gorafaye@gmail.com
Localisation du siège	
Pays / Région	Sénégal
Filière(s) concernée(s)	Aviculture
Date de création	2013
Statut juridique	Association
Contexte de mise en place (éléments déclencheurs, acteurs mobilisés...)	La filière avicole au Sénégal faisait face à des difficultés majeures, constituant un frein à son développement. Il s'agissait entre autres, de l'accès difficile aux intrants, de la faible organisation des acteurs au sein de la filière...C'est dans ce contexte que les acteurs avec l'accompagnement de l'Etat ont vu la nécessité de mieux s'organiser pour remédier à ces différentes contraintes. L'Interprofession avicole au Sénégal a ainsi été mise en place sous l'impulsion du Ministère de l'élevage et des productions animales en application de la loi agrosylvopastorale et facilitée par un niveau d'organisation avancé des acteurs de la filière (OP, associations d'industriels...).
Objectifs et Missions	
Compositions (acteurs et familles professionnelles)	Plusieurs organisations professionnelles composent l'IPAS : <ul style="list-style-type: none"> - L'union nationale des provendiers du Sénégal - La fédération des acteurs de la filière avicole - L'union nationale des accoueurs professionnels du Sénégal - L'association des gros producteurs du Sénégal - Le directoire national des femmes en élevage - L'union nationale des acteurs de la filière avicole du Sénégal - Le collectif des techniciens avicoles <p>Ces organisations professionnelles sont regroupées autour de quatre principaux collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Collège des producteurs - Le Collège des accoueurs - Le Collège des provendiers - Le Collège des prestataires de services techniques
Organisation interne	- Une Assemblée Générale (AG) - Un Bureau exécutif représentatif composé des délégués choisis par les collègues
Mode de prise des décisions	Les décisions sont prises par l'AG et le Bureau selon les dispositions statutaires, à la majorité des voix
Place de l'Etat / Mode de concertation avec l'Etat	La concertation avec l'Etat se fait essentiellement à travers le Ministère de l'élevage et ses directions décentralisées
Principales activités réalisées	L'interprofession à moins de quatre ans d'existence et constitue avant tout un cadre de concertation entre acteurs intervenant au sein d'une même filière. Cela constitue en soi une avancée majeure et s'explique par la volonté des acteurs de nouer un dialogue fécond pour le bien de tous. Les principales activités réalisées sont : <ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de formations certifiantes dans les métiers de l'aviculture - Les activités de lobbying en faveur de la filière et de sa structuration d'un point de vue réglementaire
Financement	L'essentiel du financement de l'interprofession provient des cotisations des membres, pour le moment. Toutefois, le processus de formalisation de l'interprofession en cours devrait aboutir à la

SENEGAL

	mise en place de prélèvements qui présentent une perspective financière intéressante pour l'IPAS
Perspectives	<p>Les principales perspectives de l'IPAS s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réglementation de la filière - L'autosuffisance de l'offre locale en intrants de production (maïs, OAC, tourteaux) à l'horizon 2025 - L'augmentation de la consommation en viande de poulet de 5 à 8 kg/hbt/an à l'horizon 2025 et en œufs de consommation : de 40 à 52 œufs/hbt/an à l'horizon 2025 - La création d'au moins 50 000 nouveaux emplois dans la filière à l'horizon 2025

POUR DES INNOVATIONS DEVELOPPEES

Description de l'expérience	Démarche	Les formations certifiantes
	Principales actions	Des formations sanctionnées par des diplômes reconnus (CAP, BP, BTS)
	Appuis	
	Services et modalités de leur mise en œuvre	
Principaux résultats en termes de succès et les facteurs explicatifs	<p>Le principal résultat est la disponibilité d'une main d'œuvre spécialisée et de qualité. Ce succès s'explique entre autres par l'engagement de l'Etat et l'accompagnement des bailleurs.</p>	
Effets inattendus (positifs ou négatifs)	<p>L'effet d'entraînement dont la filière avicole pourrait être à l'origine en faveur d'autres filières (maïs par exemple) constituerait un plus positif ne pouvant être envisageable que dans le cadre d'une interprofession avicole forte</p>	
Leçons à tirer	<p>Des acteurs d'une même filière, aux métiers différents, peuvent avoir des intérêts immédiats contradictoires (le producteur vs le fabricant de provende par exemple). Toutefois, une fois les véritables enjeux mis en perspective, les acteurs se rendent compte qu'ils ont tout à gagner à s'associer et travailler conjointement pour la pérennisation de leurs activités</p>	



L'objectif général poursuivi par SOS Faim est de réduire la faim et la pauvreté en milieu rural, en soutenant l'agriculture paysanne et ses acteurs dans les pays en développement, plus particulièrement via les organisations paysannes ainsi que les institutions de microfinance. Mais aussi en sensibilisant et mobilisant les populations du Nord afin d'influencer les politiques ayant un impact sur la faim et la pauvreté dans les pays en développement.

<http://www.sosfaim.org/>

Le programme Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (Pafao) est porté par la Fondation de France et le Comité Français pour la Solidarité Internationale. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM.Bruneau (sous égide de la Fondation de France) et de l'Agence Française de Développement.



FONDATION JM.BRUNEAU
Sous l'égide de la Fondation de France



AFD